



# ' INFANTERIE

BULLETIN DU MUSEE DE L'INFANTERIE

MAI 1985

N°6



DE L'INFANTERIE

*La revue L'INFANTERIE n'est pas une nouvelle publication. C'est en fait la suite logique du bulletin Infanterie dont 5 numéros ont déjà paru.*

*Pourtant, il était nécessaire au moment où de profondes transformations résultaient de l'application de l'Instruction Ministérielle 3000 du 19 décembre 1983 sur les Musées de Traditions, qu'une publication plus adaptée aux nouvelles missions et plus représentative de l'Arme vienne renforcer les moyens d'action du Musée de l'Infanterie.*

*Paraissant trois fois par an, elle servira à mieux faire connaître le Musée au travers de ses riches collections ainsi que l'Histoire de la plus vieille Arme du monde : l'Infanterie.*

*Elle sera le lieu indissociable entre le Passé, le Présent et l'Avenir, apportant au travers de ses pages le souffle épique de nos Grands Anciens.*

*Le premier numéro, paraît le jour de la Fête de l'Infanterie, c'est à la fois un symbole et la volonté de faire coïncider ce nouveau départ avec l'événement annuel de l'E.A.I.*

*La Rédaction*

# L'INFANTERIE

## BULLETIN DU MUSEE DE L'INFANTERIE

MAI 1985

N°1

ECOLE D'APPLICATION DE L'INFANTERIE - R.P. Quartier Guillaut - 34037 MONTPELLIER Cedex.

### SOMMAIRE

	pages
Lettre du Général d'Armée <sup>1</sup> MAGNE Inspecteur de l'Infanterie .....	3
Les armes d'Hast <i>siges de Commandement dans l'infanterie</i> .....	5
Uniformes de l'Infanterie :	
Grenadier du Régiment de Royal Auvergne 1781	
Chasseur d'un Régiment d'Infanterie Algérie 1845 .....	11
L'Infanterie de la Victoire 1944-1945 (1ère partie) .....	13
Fraternité d'armes : le 3e Zouaves et le 509 <sup>e</sup> U.S. Airborne .....	17
Le fanion de la Compagnie Montée du 2 <sup>e</sup> R.E.I. (1ère partie) .....	18
L'Infanterie 1985 .....	21
La Salle d'Honneur du 151e Régiment d'Infanterie .....	22
Filiation des Ecoles d'Infanterie .....	26
Rubriques et la Vie du Musée .....	28

Bulletin de l'Association du Musée de l'Infanterie ; Directeur : Général de Corps d'Armée (C.R.) TOUSSAINT - Rédacteur en chef : J.P. BENAVENTE - Tous les articles présentés sont soumis pour leur reproduction à l'autorisation du Conseil d'Administration. Copyright textes et illustrations © 1985. Dépôt légal : Mai 1985.

Photocomposition et montage : TRANSCOMP SARL Montpellier (67) 64.71.58 - Impression COPY 2000 Montpellier (67) 58.59.59



Les Armes d'Hast : Sergent du Lyonnais 1736 - Mannequin Musée de l'Infanterie  
et piquier vers 1600 - Aquarelle de A. Rosenberg.

*La pique du piquier n'est pas  
un simple bâton, elle est un  
élément de la tactique.*

Paris, le 8 mars 1985

Le général

Depuis la fin de la guerre d'ALGERIE et à travers les réorganisations successives l'Infanterie a pris un visage nouveau : celui d'une Arme à effectifs réduits, mais disposant de matériels de plus en plus modernes exigeant des servants qualifiés et entraînés, pour des missions spécifiques et difficiles. Pour l'extérieur elle a donc besoin d'affirmer son identité.

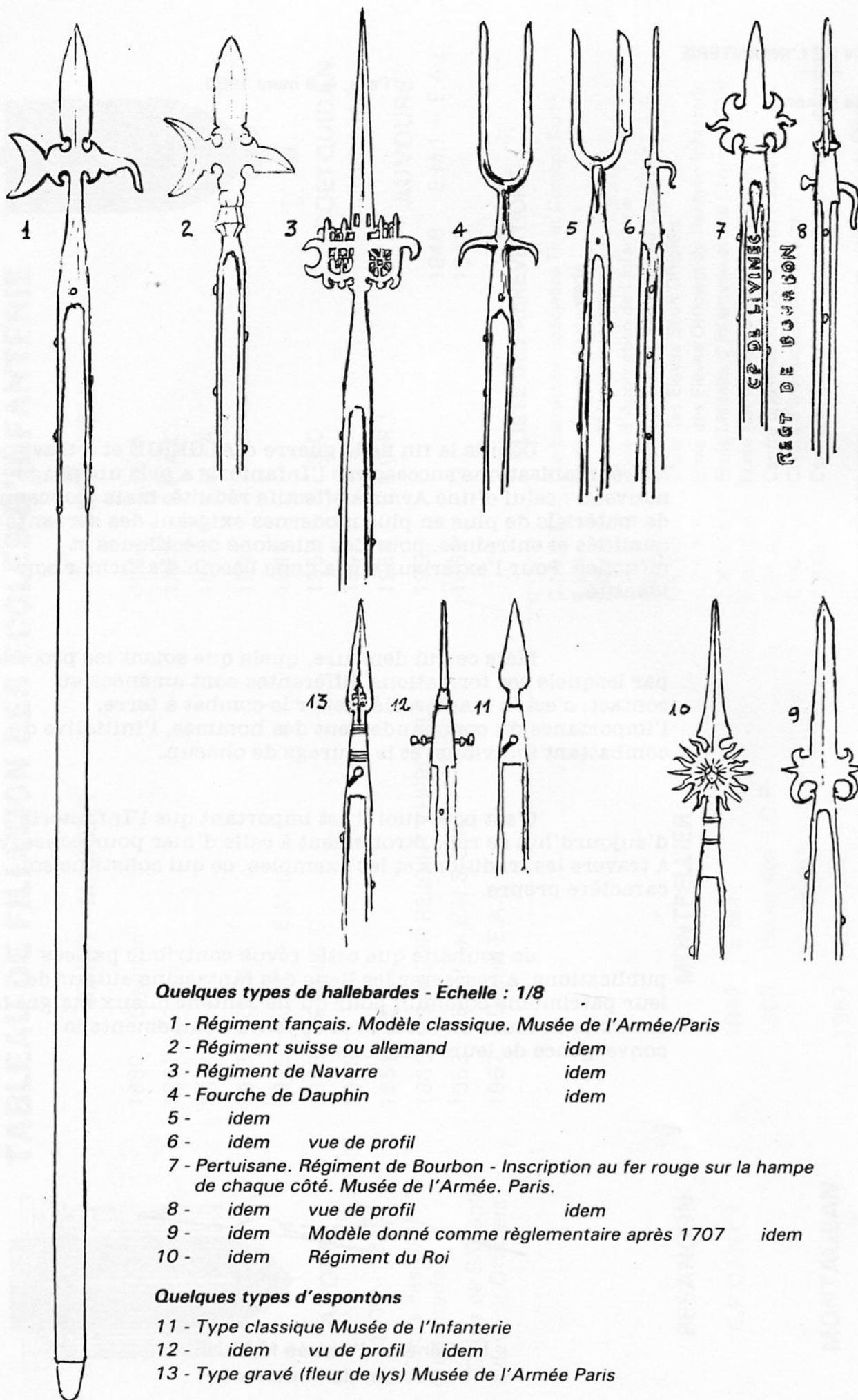
Mais ce qui demeure, quels que soient les procédés par lesquels ses formations différentes sont amenées au contact, c'est la manière de mener le combat à terre, l'importance du commandement des hommes, l'initiative du combattant individuel et le courage de chacun.

C'est pourquoi il est important que l'Infanterie d'aujourd'hui se relie étroitement à celle d'hier pour conserver à travers les traditions et les exemples, ce qui constitue son caractère propre.

Je souhaite que cette revue contribue par ses publications, à resserrer les liens des fantassins autour de leur patrimoine commun pour qu'ils sentent mieux malgré la diversité de leurs structures et de leurs équipements la convergence de leurs missions.



**Le Général d'Armée MAGNE**  
Inspecteur de l'Infanterie



**Quelques types de hallebardes - Echelle : 1/8**

- 1 - Régiment français. Modèle classique. Musée de l'Armée/Paris
- 2 - Régiment suisse ou allemand idem
- 3 - Régiment de Navarre idem
- 4 - Fourche de Dauphin idem
- 5 - idem
- 6 - idem vue de profil
- 7 - Pertuisane. Régiment de Bourbon - Inscription au fer rouge sur la hampe de chaque côté. Musée de l'Armée. Paris.
- 8 - idem vue de profil idem
- 9 - idem Modèle donné comme réglementaire après 1707 idem
- 10 - idem Régiment du Roi

**Quelques types d'espontons**

- 11 - Type classique Musée de l'Infanterie
- 12 - idem vu de profil idem
- 13 - Type gravé (fleur de lys) Musée de l'Armée Paris

# LES ARMES D'HAST SIGNE DE COMMANDEMENT DANS L'INFANTERIE.



**N**ous sommes habitués à distinguer les grades par des insignes plus ou moins discrets selon les époques : épaulettes, galons, broderies, finesse du drap. Nous pouvons aussi assimiler à la notion d'officier plus rarement de sous-officier, le port de l'épée ou du sabre, dans l'infanterie où ces armes ont été retirées d'usage pour la troupe depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas sans surprise que le non-initié apprendra que, pendant longtemps, certains grades ont eu pour signe distinctif à côté de particularités vestimentaires, le port de certaines armes d'hast (1). Il en a pourtant été ainsi dans l'infanterie française, où les officiers n'ont perdu l'esponton et les sergents la hallebarde qu'en 1776. Ainsi le Musée de l'Infanterie se devait-il de compter parmi ses objets documentaires quelques-unes de ces armes.

## Armes d'hast des officiers

Les officiers des gens de pied avaient, depuis au moins le début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'épée (généralement du genre rapière) et parfois une dague. Mais c'était là un armement commun à tous les fantassins et non seulement un armement mais presque une partie du costume. Un militaire, même hors du service ne se séparait pas de son épée, marque de son état. Ce n'était donc pas une arme distinctive ; elle l'était encore moins pour l'officier, généralement noble, à une époque où le port de l'épée symbolisait l'appartenance à la noblesse.

En service ou au combat, l'officier d'infanterie avait pris, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, l'habitude de revêtir la tenue des piquiers : casque, gorgerin, cuirasse à tassettes et d'ajouter à son épée une pique. Dans la bataille rangée en effet, un officier à pied avec sa seule rapière n'aurait eu aucune chance de parer les coups des piquiers ou des hallebardiers ennemis. La pique, avec son long manche, avait en outre l'avantage de permettre l'alignement des rangs ou des files, si précieux dans le rangement en bataille justement. Cependant, l'officier n'utilisait pas la pique de la troupe, arme encombrante puisqu'elle mesurait, selon l'époque, entre cinq et sept mètres de longueur (2), mais une pique à la hampe raccourcie, connue sous le nom de demi-pique ou petite pique, d'environ trois mètres de longueur. Cette arme, dont l'usage n'était pas permis aux piquiers du rang, finit par distinguer l'officier du reste de la troupe, naturellement avec la richesse de la cuirasse, du casque, du vête-

ment. La plupart des infanteries européennes observaient le même usage, l'infanterie espagnole ayant même un modèle quasi réglementaire de pique pour officier. Il est vrai que la pique courte avait été longtemps l'arme traditionnelle du fantassin aragonais. En France, il semble que l'officier portait couramment la demi-pique déjà sous François 1<sup>er</sup>.

Par une sorte de pli naturel, les officiers avaient tendance à alléger leur arme d'hast en raccourcissant sa hampe, surtout au moment où le développement de l'arme à feu rendait l'efficacité de la pique manœuvrée par un individu et non un groupe cohérent, de plus en plus illusoire. Il était d'autant plus facile de biaiser avec le règlement que celui-ci n'existait pas. Mais la tendance sans cesse accrue à la rationalisation et à la réglementation, que l'on attribue à Letellier et à Louvois n'allait pas épargner l'armement de l'officier. Le 16 mai 1690, en effet, fut signée à Versailles une « ordonnance du roi portant que dorénavant les officiers seront armés d'esponsions de 7 à 8 pieds de longueur (3) ».

Le texte stipule : « Sa Majesté ayant considéré que les petites piques dont les officiers de ses troupes d'infanterie ont été armés jusqu'ici ne leur sont pas d'un usage assez avantageux dans les occasions de combat et voulant qu'ils aient des armes dont ils puissent tirer une plus grande utilité Sa Majesté a ordonné et ordonne, veut et entend que dorénavant, tous et chacun des officiers des dites troupes d'infanterie depuis et compris les colonels jusque et y compris les sous-lieutenants soient armés d'esponsions de 7 pieds et demi à 8 pieds de longueur et ce non seulement dans les occasions de combat, mais généralement dans toutes celles où ils seront sous les armes et en fonction de leurs charges... ». L'ordonnance ne fixait pas de modèle précis du fer, qui fut donc laissé à la fantaisie du forgeron ou du possesseur.

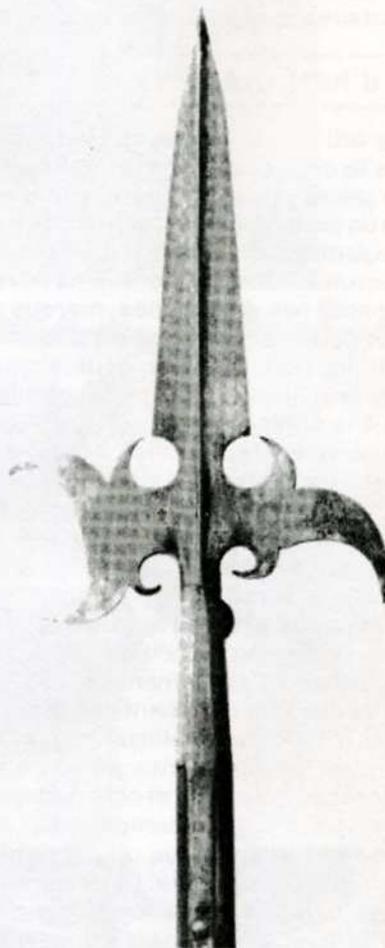
Cependant, à l'expérience, il se révélait que l'esponçon était mal commode pour combattre lorsque la guerre se faisait en pays coupé ou boisé. Dès 1703, les commandants en chef des armées de Bavière et du Dauphiné avaient prescrit à leurs officiers de s'armer d'un fusil mais dans les autres armées, les plus nombreuses, l'esponçon restait en service. En 1710, le Marquis de Broglie, commandant en Dauphiné, écrivait au Ministre : « Il est assez ordinaire en Flandre et en Allemagne que la plupart des officiers entrent en campagne sans esponçon et que ceux même qui en ont les cassent ou les perdent. Il

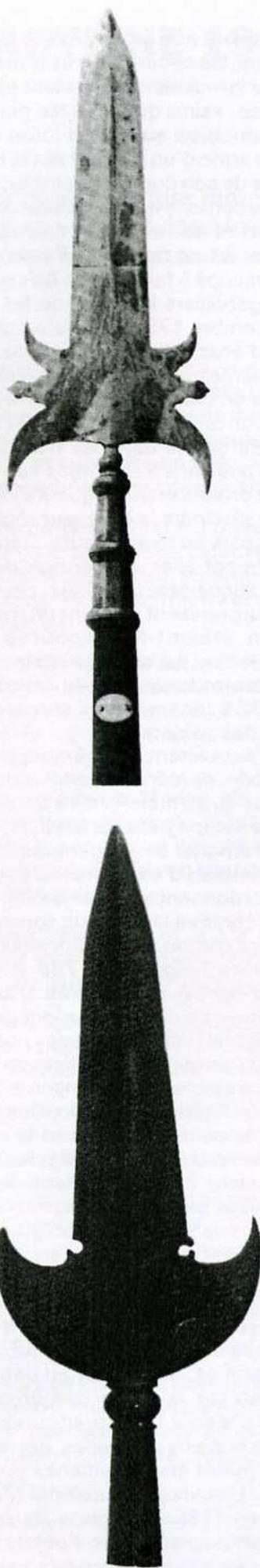
n'en reste qu'un petit nombre que les officiers se passent aux revues (4)... Comme les officiers portent leur fusil dans toutes les marches et détachements et que cette arme, qui leur coûte de l'argent, peut leur être de quelque utilité, ils la conservent avec plus de soin...». Vauban était pour le fusil dès 1697 ; le Ministre de 1710, Voisin, inclinait aussi pour l'emploi de cette arme. Le roi signa donc à Marly, le 12 novembre 1710, une nouvelle ordonnance «pour régler de quelle manière seront armés les officiers tant en pied que réformés des régiments d'infanterie à la réserve des régiments des gardes françaises et suisses.»

On admettait l'incommodité de l'esponton en campagne pour les lieutenants et sous-lieutenants. Les capitaines, toutefois, pourraient en avoir besoin pour redresser un rang et il leur était loisible de faire porter cette arme par leur équipage durant les marches. Mais l'esponton conservait tout son prestige pour les parades, ce pourquoi, vraisemblablement on le conservait aux officiers des gardes qui, déjà, défilaient aussi souvent qu'ils combattaient. Il est également vraisemblable que la tradition pesait en sens contraire de l'efficacité guerrière pour maintenir une arme d'hast dont le port s'assimilait à l'idée de commandement. Il en sera de même du sabre jusqu'en 1939. Toujours est-il que l'ordonnance promulguait : «Sa Majesté a ordonné et ordonne, veut et entend qu'à l'avenir les colonels, lieutenants-colonels et capitaines des régiments d'infanterie tant française qu'étrangère qui sont à son service soient armés d'espontons de 7 pieds et demi à 8 pieds de longueur, conformément à son ordonnance du 10 mai 1690, et que tous les officiers subalternes au lieu d'esponton, aient des dusils garnis de baïonnettes...»

Pendant la longue période de paix de la Régence, le fusil cessa de plaire aux officiers qui avaient oublié son utilité au combat. Il était lourd deux fois comme un esponton et son maniement, lors des parades, ne permettait pas les mouvements gracieux que l'officier exécutait avec l'esponton. Le fusil ne servait pas pour aligner les rangs ; peut-être, sans le dire, lui reprochait-on de ne pas suffisamment distinguer les officiers de la troupe. Pourtant, le Régent fit rappeler le 16 octobre 1716 aux inspecteurs d'infanterie l'ordonnance de 1710, mais la paix se prolongeant, la mode fut la plus forte. Toutefois le Ministre d'Argenson ne fit pas signer d'ordonnance nouvelle : une simple lettre circulaire supprima le fusil, sauf pour les officiers de grenadiers, et le remplaça par l'esponton. Ceci, probablement vers 1725 (5). Entre 1750 et 1754, sous la direction de Vallière, inspecteur de l'artillerie, un comité étudia la longueur et la diminution de l'esponton, tandis que le duc de Broglie préparait un règlement pour le maniement de l'esponton et du fusil à l'usage des officiers. Le règlement fut promulgué le 1er mai 1754. Il précisait que : «l'esponton aura 7 pieds de longueur, à savoir 8 pouces de lame, 4 pouces de canon, 5 pieds 9 pouces de hampe et 3 pouces de sabot. La hampe de bois de frêne d'un pouce de diamètre...». Les brides de fer pour fixer le fer sur la hampe devaient mesurer 18 pouces. Ainsi fait, l'esponton devait peser 3 livres (6).

La guerre de Sept Ans (1756-1763) allait donc voir les officiers d'infanterie armés de l'esponton. Elle fut l'occasion pour les partisans du fusil de revenir à la charge, mais le Ministre Belle Isle ne voulut rien savoir et maintint, en 1758, l'esponton, probablement pour ne pas se déjuger au sujet d'une disposi-





Types d'espartons et pertuisanes exposés au Musée de l'Infanterie

tion qui ne datait que de quatre ans. Car, en réalité, il autorisait les officiers qui n'auraient plus d'esparton «à cause des fatigues extraordinaires que les troupes ont essuyées depuis un an, de la perte des équipages et sachant l'impossibilité de faire faire des espartons dans les quartiers que les troupes occupent...» à être armés de fusils, «sans tirer à conséquence» c'est à dire sans que cela pût être invoqué contre l'ordonnance, et pour cette campagne».

Ce faux-fuyant est curieux car une ordonnance du 31 octobre 1758, arma les officiers et sergents des compagnies de fusiliers du fusil, comme ceux des compagnies de grenadiers. Mais l'aspect honorifique, en quelque sorte, de l'esparton, était conservé par une autre ordonnance du 9 décembre 1758, dont l'article 5 ajoutait : «Veut au surplus Sa Majesté que les colonels, lieutenants-colonels et commandants de bataillon continuent à se servir de l'esparton».

Le retour de la paix et aussi la vague de contestation qui marque le milieu des officiers après les défaites infligées par l'armée prussienne font retrouver à l'esparton, contre toute logique, toutes sortes de séductions. Tous les officiers cherchent à en reprendre le port au point qu'une ordonnance du 20 mars 1764 dut préciser que l'esparton n'armerait que les colonels, lieutenants-colonels, les majors, aides-majors, sous-aides majors et le quartier-maître étant armés de l'épée. Cette distinction, l'attribution aux seuls officiers très supérieurs du régiment de l'esparton par ailleurs porté par tous les officiers des gardes disent bien que l'arme d'hast continuait à être chargée d'une assimilation à la notion de commandement et d'aristocratie. En caricaturant, on estime confusément que le fusil est roturier et l'esparton, noble.

C'était là une survivance qui battait de l'aile. Les réformes de Choiseul, rendues indispensables par le manque d'efficacité du système militaire lors de la dernière guerre, ne s'embarrassèrent pas d'une arme quasi-inutile sur le champ de bataille. L'ordonnance du 1er janvier 1766 réglant l'exercice de l'infanterie disposa que : «les colonels, lieutenants-colonels, majors, aides-majors et sous-aides-majors auront pour toute arme une épée qu'ils mettront à la main toutes les fois qu'ils seront sous les armes (7). Tous les officiers seront armés de fusils uniformes...» Ainsi disparut l'esparton, qui ne fut toutefois supprimé aux gardes que vingt ans plus tard (8).

### Armes d'hast des sous-officiers

Les sergents ont été très tôt armés de la hallebarde, sorte de hache au fer asymétrique emmanchée sur une hampe relativement courte et dont la fonction originelle était soit de trancher le bois des piques, soit d'atteindre les parties non cuirassées de l'adversaire. C'était une arme répandue dans l'infanterie suisse dès le XIII<sup>e</sup> siècle, améliorée par les lansquenets au XVI<sup>e</sup> mais à peu près abandonnée par la troupe au début du XVII<sup>e</sup>. Elle était donnée à des soldats d'élite (9) et c'est probablement par une assimilation de l'élite au grade qu'on la donna aux sergents.

Ils s'en servaient à plusieurs usages : au combat, pour se défendre car c'était une arme d'estoc et de taille plus maniable que la pique, hors du combat, pour maintenir les soldats à leur rang. On voit dans un tableau de Sneyers, représentant la bataille de Nordlingen en 1634, à l'Armémuséum de Stockholm, un sergent ayant empoigné sa hallebarde à deux mains



Contrairement à ce qui se passait pour l'espon-  
ton, des officiers, les commandants d'armée étaient  
en majorité pour le maintien de la hallebarde. En 1734,  
l'un d'eux pense, « ainsi que tous les gens qui ne se  
laissent point emporter au désir d'innover toujours,  
que la véritable arme d'un sergent est la hallebarde ;  
c'est la marque de son commandement, son unique  
soin doit être de contenir le soldat dans son rang pen-  
dant une action et de ne laisser tirer qu'à propos.  
Pourrait-il veiller à tout cela avec l'attention néces-  
saire s'il était occupé à faire usage de son fusil ? » Le  
ministre D'Angervilliers laissa donc les choses en  
l'état. Le 5 décembre 1750, lorsqu'on chargea Val-  
lière et Broglie d'étudier les problèmes de l'espon-  
ton, on y ajouta la même mission pour la hallebarde, mais  
les discussions en commission s'éternisèrent. A la  
même époque, un témoignage de 1753 (12) regrette  
le manque d'uniformité dans les hallebardes, tant  
dans les lames que dans les hampes « de différentes  
couleurs, point droites et de longueurs inégales », de  
sorte que pour atteindre la longueur réglementaire,  
les talons sont plus ou moins hauts. Sans doute les  
hallebardes étaient-elles en service depuis long-  
temps, étant pratiquement inusables ; peut-être aussi  
les sergents, qui prenaient souvent un fusil en temps  
de guerre, en étaient-ils dégoutés et ne les  
entretenaient-ils pas. La solution resta encore sus-  
pendue jusqu'aux ordonnances du 1er octobre et du  
9 décembre 1758, donnant aux sergents le même  
fusil que celui des soldats.

Six ans s'écoulèrent : de même que l'espon-  
ton revenait à la mode, de même la hallebarde fut rendue  
par l'ordonnance du 20 mars 1764 à tous les sergents  
et fourriers des compagnies de fusiliers. Un modèle  
devait en être envoyé aux régiments. On peut se  
demander à combien d'exemplaires ce modèle fut  
exécuté, car l'ordonnance du 1er janvier 1766 don-  
nait de façon définitive le fusil aux sergents et four-  
riers de toutes les compagnies, disposition confirmée  
par le règlement du 1er octobre 1786. Ainsi disparut  
la hallebarde à deux exceptions près. D'une part, les  
gardes françaises et suisses, qui n'ont plus paru sur  
le champ de bataille depuis Fontenoy, conservaient  
la hallebarde aux sergents de fusiliers pour les belles  
évolutions de leurs parades : Hoffmann les représente  
en 1786 avec une hallebarde qui, pour les gardes sui-  
ses est une pertuisane. D'autre part le régiment du  
Dauphin-infanterie, où, depuis 1691, les sergents de  
grenadiers portaient, au lieu de hallebardes, des four-  
ches prises au siège de Mons, les conserve ; elles pas-  
sèrent même à travers la Révolution puisque le 102<sup>e</sup>  
d'infanterie héritier de Dauphin en 1796, ne les  
reversa qu'en 1815.

Nous avons dit que certaines hallebardes  
étaient des pertuisanes. Probablement ces armes  
provenaient-elles des pertuisaniers qui, dans beau-  
coup de compagnies, au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup>  
siècle, composaient la garde des drapeaux. Une  
ordonnance du 6 février 1670 avait supprimé les per-  
tuisaniers, mais certains capitaines, par raison d'éco-  
nomie, conservèrent les pertuisanes pour en doter  
leurs sergents. L'ouvrage du colonel Mac Carthy :  
« Soldats du roi » (13), qui donne de nombreuses  
reproductions photographiques d'objets exposés au  
Musée de l'Armée à Paris, réserve la page 51 à des  
modèles de hallebardes et de pertuisanes. Il y est écrit  
que « sous le règne de Louis XIV les sergents d'infan-  
terie étaient armés d'une arme d'hast : au début du

*le garde  
exercice de l'infanterie française et  
gravé de S. R. BAUDOUIN*

et tapant sur des mousquetaires qui tentent de lâcher  
pied. Il est probable que, dans l'infanterie française,  
la hallebarde était l'insigne du sergent dès le début  
du XVI<sup>e</sup> siècle, précédant de près de quatre-vingt dix  
ans les signes distinctifs posés sur les vêtements.

C'est pourtant seulement en 1683 que le règle-  
ment du 2 mars sur l'exercice de l'infanterie fixa la  
longueur de la hallebarde à 6 pieds et demi, parce que  
deux hallebardes faisaient 13 pieds (10), distance  
réglementaire entre chaque rang en bataille. La hal-  
lebarde était donc à peine plus courte que l'espon-  
ton. Ces dimensions furent rappelées dans le règle-  
ment du 1er mai 1703, qui donnait aux sergents de  
grenadiers un fusil à baïonnette. Quand en 1710, on  
donna le fusil aux officiers subalternes, il fut bien spé-  
cifié que les sergents conserveraient la hallebarde,  
à l'exception, de ceux de grenadiers. En réalité, à  
l'armée d'Italie et à celle du Dauphiné, en 1710, la  
moitié des sergents avaient été armés du fusil. Mais  
c'était là une exception, qui fut supprimée à la paix.  
Les dessins de Delaistre, en 1721, montrent les ser-  
gents armés d'une hallebarde (qui est parfois une per-  
tuisane) (11).

règne, c'était une hallebarde, remplacée par une pertuisane à partir de 1707... «Nous n'avons trouvé aucune confirmation de cette disposition dans les textes réglementaires. Cependant, les gravures ou tableaux contemporains donnent en effet fréquemment aux sergents des pertuisanes dès 1720. Il est possible que les ordonnances n'aient pas fait la distinction entre hallebarde et pertuisane, couvrant l'une et l'autre sous le terme de hallebarde pour désigner l'arme du sergent.

## Armes d'hast signe de commandement au Musée de l'Infanterie

Le Musée possède une hallebarde de sergent, deux pertuisanes et un esponton, tous quatre mis en dépôt par le Musée de l'Armée de Paris.

La hallebarde a été placée dans la main droite d'un mannequin représentant un sergent de Lyonnais en 1736, Salle Ancienne vitrine centrale. Le fer est en métal poli, de forme classique ; il mesure 383 millimètres de hauteur, dont 225 de lame ; la hache transversale a 184 millimètres de largeur et 73 de hauteur. Ce fer est fixé sur une hampe de 36 millimètres de diamètre par des brides de 280 millimètres. Dans son état actuel, cette hampe n'a pas de talon. L'ensemble mesure 2 mètres de haut, ce qui est à peu près la longueur réglée en 1683.

Les trois autres armes sont présentées dans la même salle, sur un panneau d'armes blanches, près du mur Sud. L'esponton a un fer de 254 millimètres, dont 180 pour la lame en feuille de sauge et 77 pour la virole. Au milieu de cette dernière se trouve une traverse de 82 millimètres de long, terminée de chaque côté par une boule. La pointe de la lame est en métal poli, sans ornement. Le fer est fixé sur la hampe par la virole et deux brides de 398 de longueur. La hampe se termine par un petit talon en fer conique de 120 millimètres de haut. Cet esponton emmanché mesure 2 mètres 29, ce qui est proche des dimensions fixées en 1754.

L'une des pertuisanes a un fer de 348 millimètres, dont 90 de virole, des oreillons symétriques à trois pointes d'un modèle courant au XVIII<sup>e</sup> siècle. La virole à huit pans est renforcée par trois bagues. Le talon manque, mais le bas de la hampe est taillé en

cône sur 102 millimètres de hauteur. L'arme mesure 2 mètres 15, longueur réglementaire de la hallebarde après 1683. C'est une pertuisane de ce type que l'on voit fréquemment représentée dans les tableaux postérieurs à 1720.

L'autre pertuisane est d'un modèle plus rare, avec un fer de 308 millimètres, dont 62 de virole. La lame a des oreillons qui se recourbent plutôt vers le haut comme les pertuisanes de cérémonie des gardes de la manche. Cette forme est plutôt archaïque et fait pencher pour une dotation de la deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle. La lame est ornée de gravures en incision, au trait. Sur une face un faisceau plus large que haut au bas, plus haut que large au milieu, l'un et l'autre représentant au centre un tambour d'où partent cinq tubes de canon séparés par des piques ; sur l'autre face, des faisceaux analogues mais avec trois tubes de canon et deux drapeaux déployés. La lame a sur chaque face une nervure qui se transforme en haut en goutte de suif. La hampe se termine par un talon arrondi de 38 millimètres de haut. L'arme a une longueur totale de 1 mètre 98. Peut-être a-t-elle été ré-emmanchée sur un bois cassé ! La lame rappelle celle de l'article A 9076 du Musée de l'Armée qui est donné pour une pertuisane de gala de sergent de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais il y a plus. La Salle Armée d'Afrique présente dans son angle nord-est des drapeaux à Samory par la mission Foureau-Lamy. Or la hampe de l'un de ces drapeaux se termine par un fer de pertuisane classique, que l'on peut dater du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut probablement rechercher l'explication de la présence en Afrique Centrale d'une telle arme dans l'habitude des gouvernements européens de débarrasser leurs arsenaux en vendant des armes inutiles. Ainsi, sous Louis-Philippe en particulier, les domaines ont vendu au poids des lames d'armes blanches ou des fusils hors d'usage. Voici quarante ans, on trouvait des lames d'épées de garde du corps français ou espagnols gravées, dans les souks de Marrakech. Elles étaient remontées sur des poignées marocaines. De même certains fusils dits de traite introduits par les trafiquants dans les tribus nègres sont-ils parfois des modèles 1717 ou 1754 modifiés localement. Etrange cheminement des armes anciennes.

Colonel (E.R.) P. CARLES

## NOTES

(1) Le terme hast désigne le bois de lance ou de pique. Une arme d'hast est celle dont le fer est monté sur une longue hampe ou fût. Mais certaines armes à manche, comme le javelot sont des armes de jet, parce qu'elles se lancent. Dans ce cas, les hampes sont généralement assez courtes.

L'arme d'hast se compose d'un fer fixé sur le fût généralement par un embout ou canon prolongé par de longues brides métalliques vissées pour empêcher les épées de trancher le bois.

(2) 7 mètres 20 sous François 1<sup>er</sup> et encore 4 mètres 60 pendant la minorité de Louis XIV.

(3) C'est-à-dire de 2 mètres 27 à 2 mètres 60.

(4) Car l'ordonnance de 1690 prévoyait de retenir les appointements des officiers dépourvus d'espontons lors des revues passées par les commissaires des guerres.

(5) Les dessins coloriés de Delaistre autrefois à la Bibliothèque du Ministère de la guerre, datés de 1721 montrent les officiers d'infanterie armés du fusil, sauf dans les gardes.

(6) En système métrique, les dimensions sont les suivantes : longueur totale 2,274 mètres dont 216 millimètres de lame, 108 de canon, 1,865 mètre de hampe, 81 millimètres de sabot, 27 millimètres de diamètre, 487 millimètres pour les brides. Le poids est d'environ 1 kilogramme et demi.

(7) En réalité, et en dehors de tout règlement, les majors, aides-majors et sous-aides-majors gardaient l'épée au fourreau et portaient une canne, véritable signe de leurs fonctions.

(8) Les gravures de Hoffmann, que l'on date généralement de 1786 ou 1787, montrent encore les officiers des gardes avec l'esponton.

(9) «La hallebarde démontrait toute son efficacité dans les combats rapprochés, lorsque les porteurs de piques avaient «gagné la pression» et que l'ennemi faiblissait et c'était elle qui faisait la décision lors d'attaques surprises...» Hubert FOERSTER, Le métier de fantassin et de chef d'infanterie suisse dans l'iconographie de quelques chroniques des années 1500, in Actes de symposium de 1983. Unité d'enseignement et de recherche de Verte Rive-Pully-Suisse, page 37.

(10) Respectivement 2 mètres 11 et 4 mètres 22.

(11) Pour mémoire, la pertuisane a un fer symétrique, c'est-à-dire une lame terminée de chaque côté par des oreillons.

(12) Note du major du régiment de Condé infanterie au colonel-lieutenant M. de Langeron.

(13) Marcel DUGUE MAC CARTHY - soldats du roi. Les Armées de l'ancien régime 1690-1789 Paris. PREAL 1984 Tome 4 de la série «Les collections historiques du Musée de l'Armée».

Grenadier du Royal-Auvergne (ex Gatinois) vers 1781



Chasseur d'un Régiment d'Infanterie-Algérie 1845



# UNIFORMES DE L'INFANTERIE

Monsieur Andréas H. Rosenberg, peintre titulaire de l'Armée, ancien Légionnaire et dont les œuvres très connues jalonnent toutes les périodes de l'Histoire Militaire a bien voulu réaliser en exclusivité pour l'Ecole d'Infanterie une série de 10 fantassins. Connaissant l'intérêt des collectionneurs pour les œuvres de cet artiste, nous vous en présentons deux en avant première et ce sera le prétexte à une description d'Uniformes.

## Grenadier du Royal-Auvergne (ex Gatinois) vers 1781

Son uniforme est celui fixé par le Règlement du 25 avril 1767. Chapeau relevé en 3 pointes, celle de devant plus courte, en feutre noir bordé d'un galon blanc et orné d'une cocarde blanche et d'un pompon écarlate. Veste plus courte que l'habit ; celui-ci en drap gris-blanc, couleur de fond de tous les Régiments, est à revers carrés violets à 5 boutons blancs. Retroussis véritable portant à l'intérieur et à l'extérieur une grenade écarlate distinctive, comme les épaulettes portées sur cet uniforme, de la fonction de Grenadier. Parements de manches ouverts dessous. Culotte gris-blanc, guêtres en toile épaisse de même couleur.

Les buffleteries comprennent la banderole de l'étui porte-sabre, porte baïonnette et celle de la giberne en cuir bouilli noirci. Havresac en peau naturelle.

L'homme est armé du fusil modèle 1774. Il tient dans sa main la baïonnette à douille dont « la lame à 3 quarrés, mesure 17 pouces ». Le sabre est le modèle 1769 dit d'Infanterie. Les différentes composantes de cet uniforme peuvent être vues au Musée de l'Infanterie, Salle Ancienne.

## Chasseur d'un Régiment d'Infanterie Algérie 1845

L'homme présenté ici est en tenue caractéristique de l'Infanterie et de la Légion Etrangère de l'époque. A même la peau, ou sur une chemise sans col largement ouverte sur la poitrine, il porte sa capote de drap rugueux gris bleuté, dont les pans ont été relevés comme cela se faisait pour les longues marches sous le soleil. Les parements de col, jonquille à 3 pointes sont dénommées pattes de collet.

Le pantalon très particulier et imposé dès le début de la conquête de l'Algérie peut être remplacé par celui en toile gris blanc. La giberne est portée au ceinturon comme une cartouchière. Elle porte au centre du rabat l'insigne de spécialité : cor pour les Chasseurs, grenade pour les Grenadiers, Fleur de lys pour les Fusiliers. Le bonnet de police modèle 1843 dit « casquette Bugeaud » est porté réglementairement avec un couvre-nuque dès 1845.

Le Fusil est un modèle 1822T à baïonnette à douille dont l'étui est en partie dissimulé dans un pan de la capote. L'homme porte en bandoulière, l'outre en terre cuite contenant 1 litre. Les composantes de cet uniforme peuvent être vues au Musée de l'Infanterie Salle XIX<sup>e</sup> Siècle,

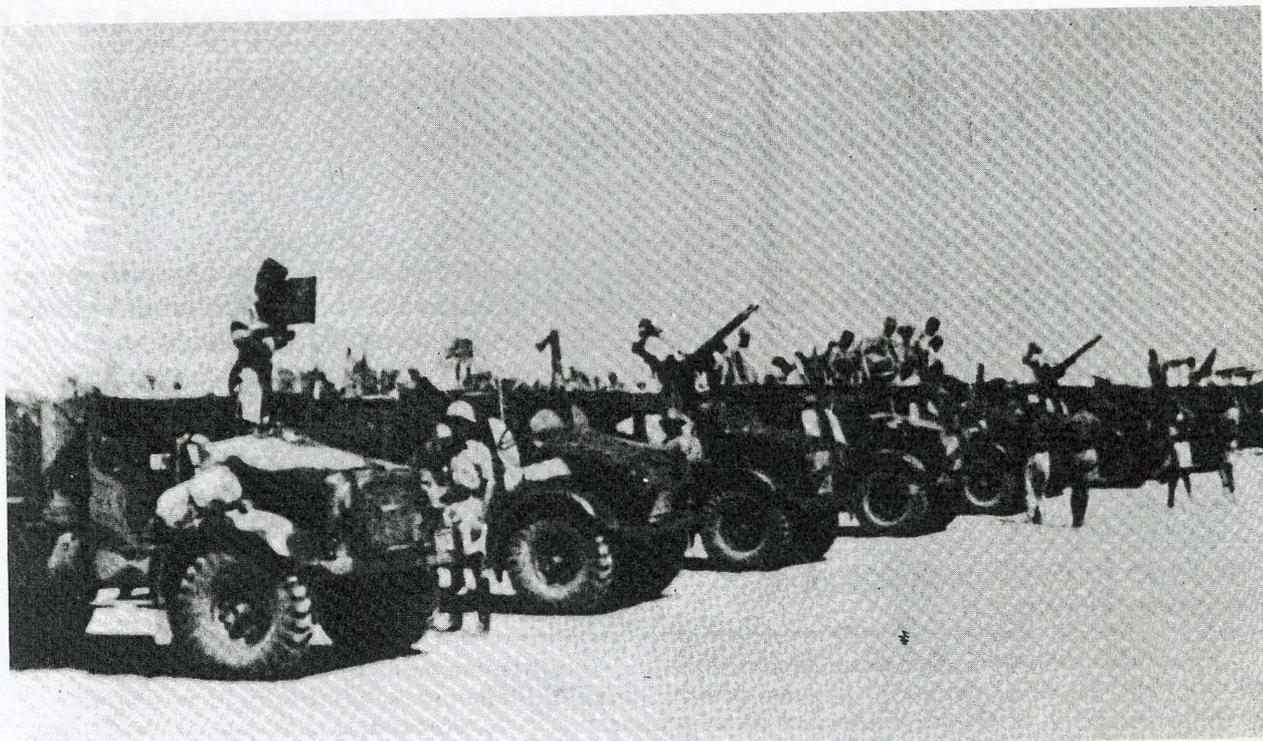
## CARTES POSTALES "UNIFORMES DE L'INFANTERIE"

Le Musée de l'Infanterie met en vente une série de 10 Cartes Postales d'après la série de Fantassins de Mr Rosenberg. La série complète en couleur comprend : Piquier vers 1600. Infanterie de Ligne 1805, Marsouin 1900, Poilu 1916, Chasseur 1920, Légionnaire 1936, Fantassin Tenue de Brousse Indochine, Parachutiste en tenue de combat ainsi que les deux sujets présentés ici.

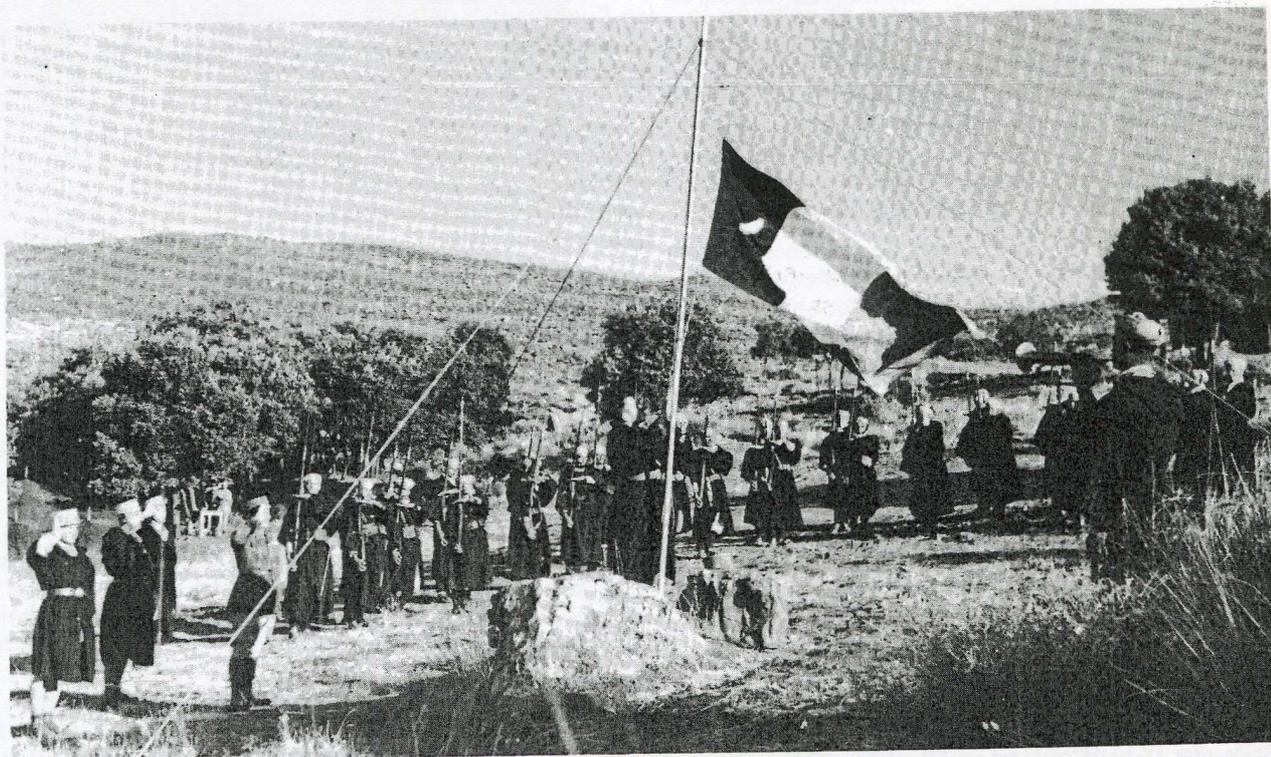
Prix de la série : 40 Frs + 5 Frs de participation aux frais d'expédition.

Commandes à : Mr le Secrétaire Général - Musée de l'Infanterie EAI/RP

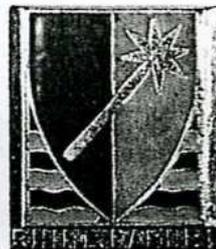
Quartier Guillaut 34057 Montpellier Cedex.



*Forces Françaises Libres et Armée d'Afrique se préparent pour les combats futurs - ECPA*



# L'INFANTRIE DE LA VICTOIRE



Voici 40 ans s'achevait la seconde guerre mondiale qui avait vu dans les deux camps l'engagement de millions de fantassins. Pour l'Infanterie française qui avait connu l'armistice et la longue et triste période qui précéda le débarquement allié en Afrique du Nord de novembre 1942, la réorganisation de 1944 qui suivait l'épique campagne de Tunisie allait lui procurer des moyens inconnus d'elle jusqu'alors. S'affirmant d'emblée aux yeux des alliés comme face à l'adversaire, elle montra très vite qu'elle était un atout majeur dans la poursuite des opérations à l'ouest.

Certes l'Infanterie française avait connu la honte de l'armistice de juin 1940 comme l'ensemble de l'Armée française ; mais elle n'avait pourtant pas manqué d'en découdre avec l'ennemi puissant, mécanisé et blindé. Toutes les actions ne pourraient être citées ici, pourtant souvenons-nous...

La 14<sup>e</sup> Division d'Infanterie qui se bat sur l'Aisne, à Rethel, sur la Loire, qui reste jusqu'au bout un exemple unique tant par ses actions d'éclats que par sa conduite, sa tenue, sa rigueur et sa discipline.

La 12<sup>e</sup> du Général Juin devant Dunkerque, harcelée, pilonnée par l'artillerie, les attaques aériennes, les chars ; et elle tient ! Les Chasseurs et les Légionnaires à Narvick.

Les Légionnaires du 11<sup>e</sup> Etranger au Bois d'Inor et à Saint-Germain-sur-Meuse.

Les Zouaves du 3<sup>e</sup> Régiment qui ne se rendront qu'après que tous leurs moyens soient annihilés.

Les Marocains de la 1<sup>ère</sup> Division Marocaine à Gembloux et les Tunisiens du 4<sup>e</sup> R.T.T. à Beville-le-Comte et combien d'autres exemples encore.

Souvenons-nous aussi de ces Régiments d'Infanterie et Bataillons de Chasseurs de l'Armée d'Armistice. Ils avaient tout perdu fors l'honneur et ils l'exerçaient dans la rigueur de leur vie quotidienne et dans l'espoir à renaître un jour pour combattre au grand jour ; vœu partagé par leurs camarades de l'Armée d'Afrique.

## L'Origine de l'Infanterie de 1944 :

On trouve les Corps qui la composent : En Afrique du Nord, en particulier au sein des Divisions de Marche de Constantine, Alger, Oran et du Maroc qui ont été constituées par les troupes qui y stationnent fin 1942.

En Afrique Noire, et il s'agit principalement des Unités de la colonne Leclerc et de la 1<sup>ère</sup> Division Française Libre.

Pour les premières, elles vont de nouveau s'illustrer au combat au cours de l'épique campagne de Tunisie.

Pour les secondes, elles ont déjà affirmé leur présence et leur fougue dans les campagnes d'Erythrée et du désert, au cours des années 1941 et 1942, et en particulier à Bir Hacheim.

A ces forces constituées, il faut rajouter l'apport non négligeable de volontaires évadés de France par l'Espagne et qui rejoignirent l'Afrique du Nord, dès qu'elle fut libérée, souvent au prix de risques importants et d'un séjour dans les géôles espagnoles.

Ces volontaires provenaient des Régiments de l'Armée d'Armistice alors disloquée, des Chantiers

de Jeunesse, ou tout simplement, c'étaient des jeunes français supportant mal l'occupation et désireux de contribuer à la Libération de leur pays.

## L'Organisation :

La préoccupation des Autorités françaises a été d'emblée de mettre sur pied un nombre important de Divisions. Pourtant, le Commandement allié n'a pas jugé opportun de suivre nos désirs et à titre d'exemple, citons 3 divisions qui étaient pratiquement à effectif complet mais qui ne furent jamais mises sur pied bien qu'ayant existé sur le papier et ayant eu leurs cadres et personnels affectés. Il s'agit des 6<sup>e</sup> D.I.M., 7<sup>e</sup> D.I.A. et 10<sup>e</sup> D.I.C.

L'Infanterie de la réorganisation 1944 comprend 5 Divisions : 1<sup>ère</sup> DIVISION MOTORISÉE D'INFANTRIE ex-1<sup>ère</sup> D.F.L. Elle conserve son organisation originale et particulière à savoir :

- 3 brigades d'Infanterie

\* 1<sup>ère</sup> Brigade : 13<sup>e</sup> Demi-Brigade de Légion Etrangère à 3 bataillons et 22<sup>e</sup> Bon Nord Africain

\* 2<sup>ème</sup> Brigade : Bataillons de Marche 4, 5, 11 et 3

\* 4<sup>ème</sup> Brigade : Bataillon d'Infanterie de Marine et du Pacifique

Bataillons de Marche 21, 24.

2<sup>ème</sup> DIVISION D'INFANTRIE MAROCAINE :

4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> Régiments de Tirailleurs Marocains. Le 8<sup>e</sup> R.T.M. sera remplacé en 1945 par le 151<sup>e</sup> R.I.

3<sup>ème</sup> DIVISION D'INFANTRIE ALGERIENNE

3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Régiments de Tirailleurs Algériens et 4<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens. Le 7<sup>e</sup> R.T.A. sera remplacé en mars 1945 par le 49<sup>e</sup> R.I. ex-Corps Franc Pommiés et renforcé du 81<sup>e</sup> R.I.

4<sup>ème</sup> DIVISION MAROCAINE DE MONTAGNE :

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Régiments de Tirailleurs Marocains

9<sup>ème</sup> DIVISION D'INFANTRIE COLONIALE :

4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Régiments de Tirailleurs Sénégalais qui deviendront après relève des Tirailleurs par des jeunes F.F.I. dans le Jura en novembre 1944 respectivement 21<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> Régiments d'Infanterie Coloniale.

De plus, les 3 Divisions Blindées ont dans leur composition chacune un Régiment d'Infanterie porté - sur engins semi-blindés et chenillés du type Half-Track - à 3 Bataillons.

1<sup>ère</sup> DIVISION BLINDEE : 2<sup>e</sup> Régiment de Zouaves transformé avant le débarquement en Provence en 3 Bataillons formant corps et reprenant les numéros et les traditions des 3 vieux Régiments de Zouaves (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>).

2<sup>ème</sup> DIVISION BLINDEE : comptant au tableau d'organisation de l'Armée française, elle n'entre pour-

tant pas dans l'organigramme de l'Armée «B» et ne sera intégrée à la 1ère Armée française qu'à compter du début 1945.

5ème DIVISION BLINDEE : Régiment de Marche de la Légion Etrangère.

Enfin, il faut citer des Unités d'Infanterie plus particulières :

TABORMAROCAINS : 4 Groupements de la valeur chacun d'un Régiment et numérotés de 1 à 4.

BATAILLON DE CHOC, GROUPE DE COMMANDOS D'AFRIQUE et GROUPE DE COMMANDOS DE FRANCE, unités à vocation assaut et commando de la valeur d'un gros bataillon. Ces unités sont parachutables et amphibies.

## La division d'Infanterie

La Division d'Infanterie telle qu'elle est mise sur pied en 1943 sur le type américain ternaire comprend :

- 1 Etat-Major Divisionnaire
- 3 Régiments d'Infanterie à 3 Bataillons + 1 Compagnie Anti-Chars (12 canons de 57 mm) + 1 Compagnie de Canons d'Infanterie (6 obusiers de 105 mm).

Chaque Bataillon comprend 3 Compagnies et 1 Compagnie d'Appui (2 sections de mitrailleuses lourdes, 1 section de mortiers de 81 mm, 1 section anti-chars).

- 1 Régiment blindé de reconnaissance (1 Escadron de chars légers et 2 Escadrons d'Auto mitrailleuses).
- 1 Régiment d'Artillerie (1 Batterie de 155 mm à 12 pièces, 3 Batteries de 105 mm à 12 pièces chacune).
- 1 groupe Anti-Aérien (pièces monotubes de 40 mm Bofors)
- 1 Bataillon du Génie
- Des Unités des Services (Transmissions, Matériel, Santé, Intendance, Train et Circulation Routière).

Au combat, elle se scinde en 3 éléments dénommés Combat Command ou Groupement Tactique englobant :

- 1 Régiment d'Infanterie
- 1 Groupe d'Artillerie de 105 mm (12 pièces)
- 1 Compagnie du Génie
- 1 Section Transmissions

Tandis que les autres appuis et soutien restent sous le contrôle exclusif de la Division.

La puissance de feu d'un Groupement Tactique (C.C.) est remarquable :

81 Fusils Mitrailleurs, 31 Mitrailleuses légères de calibre 30 (7,62 mm), 24 Mitrailleuses lourdes de calibre 50 (12,7 mm), 18 Mortiers de 81 mm, 24 Mortiers de 60 mm, 21 Canons anti-chars de 57 mm, 6 Obusiers de 105 mm, qui représentent la dotation en armes collectives d'un Régiment à laquelle viennent s'ajouter les 12 pièces de 105 mm de la Batterie rattachée.

La Division 43 comprend en moyenne 17.800 hommes dont 40 % de fantassins.

Elle opère sur un front de 3 à 15 km, ce qui correspond aux possibilités de couverture de son Groupe de 155 mm.

Elle est entièrement motorisée.

Pour avoir une vue exacte des choses, nous devons préciser que nous avons donné pour sa valeur globale un chiffre moyen. Cela est dû au fait que le nombre de combattants variait d'une Division à l'autre.

C'est ainsi qu'en Italie en 1944, les chiffres étaient :

1ère D.I.M. : 17.250 hommes, 2e D.I.M. : 16.840 Hommes, 3e D.I.A. : 16.840 Hommes, 4e D.M.M. : 20.450 Hommes.

Toutes ne sont pas strictement organisées sur le même pied. C'est ainsi qu'à la 4e Division Marocaine de Montagne (D.M.M.) les Bataillons comprennent 4 Compagnies de Voltige au lieu de 3 normalement, 1 Compagnie de Mortiers remplace la C.C.I. à 6 obusiers de 105 mm et l'Artillerie Divisionnaire est organisée en 3 Groupes de 75 mm (sur bât de mulet).

Elle est en fait allégée en appuis et renforcée en effectif pour mener à bien son combat de montagne, où les voies d'accès sont difficiles et la configuration du terrain particulière. Elle dispose de plus de 3.500 mulets.

Quant à la 1ère Division Motorisée d'Infanterie (ex 1ère D.F.L.), sa particularité réside principalement dans son recrutement.

Coloniale, elle regroupe des représentants du vaste Empire au travers de nos possessions d'Afrique Centrale, d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Pacifique et des Antilles, de Syriens, de Pondichériens et d'Indochinois, auxquels s'ajoutèrent même des Nord-Africains.

C'est ce qui explique les 7 Bataillons de Marche qui composent le principal de son Infanterie. Unités ponctuelles, recrutées localement, formées à la hâte, puis structurées et rééquipées avant l'engagement en Italie.

Et aux côtés de ce recrutement hétéroclite, les 3 Bataillons solides de la Légion Etrangère, formés par les rescapés de Narvick, avec leur lot de nationalités différentes que le terme sacré de Légionnaire englobe.

## Tabors Marocains

Les 4 Groupements de Tabors Marocains quant à eux, ont une origine particulière.

Recrutés au Maroc en 1908 quand la France y intervient pour rétablir l'autorité du Sultan, ils vont participer activement aux opérations de pacification avant de voir leurs effectifs augmenter au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Les Goums sont portés à 25 en 1920 puis à 48 en 1933.

En 1935, quatorze Goums ont leurs fanions décorés de la Croix de Guerre des T.O.E.

En 1937 à l'approche de la Guerre, on renforce encore les effectifs. En septembre 1939 à la déclaration de la guerre, 57 Goums sont sur pied.

Dès 1941, dans le secret espoir d'une possible revanche, des Officiers ardents et passionnés ont mis sur pied une centaine de Goums.

Certains des hommes qui les composent ont reçu le baptême du feu en Tunisie en 1940 contre des positions italiennes. En décembre 1942, moins d'un mois après le débarquement allié en Afrique du Nord, les Goums sont engagés en Tunisie, premier combat de l'Armée d'Afrique du renouveau.

Leurs actions d'éclat font que le Général Patton se fit affecter le 4e Tabor pour sa campagne de Sicile. L'organisation de cette Force était alors la suivante :

- 1er Groupement (G.T.M.) :
- 2ème Tabor : G.C.E.T., 51e, 61e et 62e Goums
- 3ème Tabor : G.C.E.T., 4e, 65e et 101e Goums
- 12ème Tabor : G.C.E.T., 12e, 63e et 64e Goums



De l'Italie à l'Autriche : Partout vainqueurs ! - ECPA

- 2<sup>e</sup> Groupement (G.T.M.)

1<sup>er</sup> Tabor : 47<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> Goums  
6<sup>ème</sup> Tabor : 36<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup>, 73<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> Goums  
15<sup>ème</sup> Tabor : 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> Goums

- 3<sup>e</sup> Groupement (G.T.M.)

9<sup>ème</sup> Tabor : G.C.E.T., 81<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup> Goums  
10<sup>ème</sup> Tabor : G.C.E.T., 84<sup>e</sup>, 85<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> Goums  
17<sup>ème</sup> Tabor : G.C.E.T., 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> Goums

Les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> G.T.M. participèrent à la campagne d'Italie tandis que le 2<sup>e</sup> G.T.M. effectua la prise de l'île d'Elbe et le débarquement en Corse.

Les quatre Groupements participèrent à la campagne de France 1944-45 et aux combats en Allemagne en 1945.

L'effectif des quatre Groupements atteignait 10.000 Hommes.

Ils débarquèrent en Provence le 16 août 1944.

La structure d'un Groupement était la suivante :

Groupement = Régiment

Tabor = Bataillon

1 Tabor comprend 4 Goums = 4 Compagnies

1 Goum de Commandement d'Engins et de Transmission (G.C.E.T.)

3 Goums de combat à 3 sections

## Les combats de l'Infanterie 1944

C'est tout d'abord en Italie que va s'illustrer l'Infanterie. La 9<sup>e</sup> D.I.C. exceptée, elle va connaître le retour au combat sur un terrain difficile, face à un ennemi opiniâtre, bien organisé, bien armé et bien équipé qui dispose en plus d'une expérience importante.

En sept mois de combats incessants et acharnés, elle prouve sa valeur en particulier dans les combats du Garigliano, du Belvédère, du Mona Casale, sur le Cairo et le Cifalco et au cours de la bataille pour la prise de Sienne et de Rome.

La 9<sup>e</sup> D.I.C. opère à l'île d'Elbe qu'elle conquiert de haute lutte. Puis c'est le débarquement en Provence, la remontée du Rhône, les combats du Jura et de Franche-Comté, les campagnes des Vosges et d'Alsace, la traversée du Rhin et la poursuite de l'ennemi jusqu'au coeur de son territoire.

Là encore, les Divisions françaises font merveille et paient une fois encore, mais sur le sol national cette fois, un lourd tribut.

Les Régiments des Divisions d'Infanterie se voient



confier des missions classiques avec en plus la lutte particulière qu'il faut livrer aux chars omniprésents et redoutables.

Pour les Régiments d'Infanterie des Divisions Blindées c'est cette mission qui est prioritaire avec en plus le nettoyage des résistances et des «bouchons» où fleurissent les armes portatives anti-chars qui attendent nos propres blindés.

Au cours de la campagne de France, commencée par un bel été qui hélas, trop vite cède la place à un automne pluvieux, qui rend boueuses les rou-

tes, détrempe les uniformes et glace les os ; puis très vite apparaît l'hiver rigoureux qui ajoute des difficultés à la vie rude de nos hommes.

L'âpreté de la lutte, la vision de l'affreuse blessure reçue par le camarade d'à côté, la mort de l'ami, la peur, la faim parfois, le froid, l'isolement, ne suffisent pas à faire faiblir nos Fantassins venus d'au-delà des mers.

Ils vont bientôt être renforcés par des Unités et des Volontaires issus de la Résistance. Ce sera l'objet de la seconde partie de cet article.

**J.P. BENAVENTE**



*Le Chacal insigne du 3<sup>e</sup> Régiment de Zouaves*

# FRATERNITE D'ARMES : LE 3<sup>e</sup> ZOUAVES ET LE 509<sup>e</sup> PARA U.S.

Peu de gens connaissent l'anecdote pourtant fameuse qui unit depuis novembre 1942, le 509 Parachute Infantry Regiment U.S. à notre 3<sup>e</sup> Zouaves. Chez nous, l'histoire fut bien vite oubliée, pourtant jusqu'en juillet 1983, les jeunes parachutistes du 509 stationné à Firenze en Italie recevaient solennellement l'insigne d'argent au chacal enserré dans le croissant portant la devise «J'y suis, j'y reste».

9 novembre 1942 : l'Afrique du Nord subit avec patience et espoir la triste période d'armistice. Sur son sol, des hommes décidés qui, un jour, ils le savent bien au fond d'eux-mêmes, redonneront à la France sa Liberté et son Honneur, se préparent au nez et à la barbe des Commissions d'Armistices Italo-Allemandes.

Parmi eux, le 3<sup>e</sup> Régiment de Zouaves de Constantine, Unité de cette Armée d'Armistice dont on ne dira jamais assez quelle fut sa détermination à reprendre un jour la lutte ; seule possibilité concrète d'un noyau actif nécessaire à reformer bientôt une véritable Armée.

Tout à coup se déclenche l'opération qui allait permettre de concrétiser tous les espoirs : les Alliés anglo-américains débarquent sur les côtes d'Algérie et du Maroc.

Parmi le dispositif des forces engagées se trouve un bataillon de parachutistes américains : le 509.

Entraînés en Grande-Bretagne, ces hommes, sont les premiers parachutistes des U.S.A. qui vont être engagés au combat. De plus, ils portent le fameux béret lie de vin des Britanniques, au lieu du calot réglementaire «garrison cap» !

Ils sautent sur Lourmel dans la région d'Oran réalisant ainsi le premier saut opérationnel américain.

Quelques jours après le Colonel Yarborough, le major Raff et les hommes du 509 sont rassemblés aux pieds des avions qui vont les parachuter sur Youks-les-Bains.

Et ces hommes se demandent quel accueil ils vont avoir en sautant sur leur objectif. Ce qu'ils ne savent pas c'est que leur Drop-Zone est tenue par un Bataillon du 3<sup>e</sup> Régiment de Zouaves et le P.C. du Régiment.

Nous sommes le 15 novembre lorsque les paras américains effectuent leur saut.

L'aérodrome de Youks-les-Bains non loin de la frontière tunisienne est l'objectif.

Au sol, les mitrailleuses hotchkiss et les canons de 75 mm de la section d'engins régimentaire pourraient être autant de menaces pour les hommes qui sautent dans la nuit.

Quelques minutes après les corolles déposent sur la terre africaine les hommes du 509. Ce qu'ils redoutaient le plus depuis leurs sauts d'entraînement en Grande-Bretagne ne s'était pas produit. Ils n'avaient subi aucun tir depuis le sol.

Rapidement regroupés, le P.C. du Bataillon américain et la Compagnie se mettent en position sur la bordure de la zone de saut.

C'est alors que des Officiers français se présentent aux parachutistes. Leur attitude - dit le livre d'or des parachutistes américains - parut aux hommes du 509 plutôt favorable et immédiatement des échanges de poignées de mains et de congratulations eurent lieu. Le Colonel Bergès Chef de Corps du 3<sup>e</sup> Zouaves reçut ensuite le Commandant Raff. Tout d'abord, il lui montra avec quel soin les Français avaient camouflé leurs pièces aux abords des pistes au point qu'elles ne furent pas découvertes par les paras. Puis il invita les Officiers américains à sa table.

Au début du repas, il leva son verre en disant «Une aube nouvelle se lève pour notre Pays. Ensemble demain nous chasserons l'ennemi commun de la Tunisie !»

Après avoir reposé son verre, le Colonel Bergès dégrafa son insigne régimentaire et s'approcha du Commandant Raff. «A partir de ce jour, vous faites, vos parachutistes et vous-même, partie de mon Régiment». Et il agrafa sur la veste de saut de l'Officier américain le chacal argent.

Les années ont passé. Les régiments de l'Armée d'Afrique n'existent plus. Et pourtant le 509<sup>e</sup> Régiment de Parachutistes de l'Armée des Etats-Unis n'a rien oublié.

Mieux, il a fait de cette remise d'insigne, un symbole et une tradition.

Jusqu'à sa dissolution en 1983, tous les cadres et tous les jeunes parachutistes affectés à l'Unité ont reçu et ont porté fièrement sur leur vareuse aux côtés de la fourragère française 1939-45 l'insigne argent du 3<sup>e</sup> Zouaves.

Et comme ils ne pouvaient plus s'en procurer en France, ils l'ont fait fabriquer aux Etats-Unis.

Ayant raconté cette anecdote à notre ami le Major Marcel Lettre de la 82<sup>e</sup> Airborne, Officier de liaison U.S. à l'Ecole d'Infanterie de Montpellier, celui-ci nous a offert un exemplaire de ce célèbre insigne dans sa version américaine. Il demeure désormais en bonne place dans la Salle Armée d'Afrique aux côtés des souvenirs du glorieux régiment qui figuraient alors dans sa Salle d'Honneur.



# LE FANION DE LA COMPAGNIE MONTEE DU 2<sup>e</sup> REGIMENT ETRANGER D'INFANTERIE 1939-1940 «Compagnie JAUBERT»



Mis en dépôt par le Lieutenant-Colonel JAUBERT, Officier Chargé des Relations Publiques de l'E.A.I. et Directeur du Musée, ce fanion a pris place dans la vitrine LEGION ETRANGERE de la salle Armée d'Afrique du Musée de l'Infanterie.  
Ce fanion appartenait au père du Lt-Colonel JAUBERT, qui avait commandé la Compagnie de septembre 1939 à juillet 1940 à Ksar El Souk au Maroc.



Compagnie Montée : 2 hommes, 1 mulet !

Dans cette première partie d'article, nous allons étudier ce glorieux fanion et nous ferons un historique de la Compagnie Montée dans le prochain numéro. Précisons que la 3<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Régiment Etranger est actuellement héritière de la Compagnie Montée.

A plus d'un titre, ce fanion nous a paru fort intéressant.

Et sa description approfondie, fait apparaître des points bien particuliers et qu'il est opportun de signaler.

Rectangulaire et mesurant 49,5 cms de long sur 38,8 cm de haut, il est en drap.

L'avert et l'envers ne portent pas la même disposition des couleurs et le vert n'est pas celui dit «Légion», il est beaucoup plus foncé.

Sur l'avert, les quatre angles rapportés sont verts avec grenades garance dont les pointes sont toutes dirigées vers le centre.

Les lettres de l'inscription COMPAGNIE MONTEE sont vertes et ont été découpées dans du drap puis cousues sur la partie centrale garance.

Sur la partie verte en haut à gauche sont cousus les rubans des décorations obtenues par la Compagnie. Dans l'ordre, Croix de Guerre 1914-1918 avec 4 palmes obtenues au Maroc entre 1915 et 1918, Croix de Guerre T.O.E. avec une palme ; cette décoration a été remise en novembre 1930 à Fez par Monsieur Gaston Doumergue Président de la République, enfin Croix du Mérite Chérifien. Il est à noter que toutes les palmes sont cousues à l'envers c'est-à-dire de la droite vers la gauche. L'autre face nous l'avons dit, est à l'inverse de l'avert. Le losange central est vert et les angles garance.

Dans chaque triangle qui borde le losange central deux fers à mulets entrecroisés en drap découpé comme les grenades de l'avert sont dirigés vers le centre.

Le centre du fanion porte une grenade également en drap découpé et cousue. Elle est garance et contient dans sa bombe le chiffre 2 réglementaire.

Ce fanion nous est parvenu sans sa hampe. Il est fort probable qu'il était accroché sur une hampe longue permettant à un homme à dos de mulet de le porter à la façon des cavaliers.

Il pouvait être fixé au moyen de trois bracelets de cuir à boucles métalliques montés sur une patte de cuir cousue sur le côté.

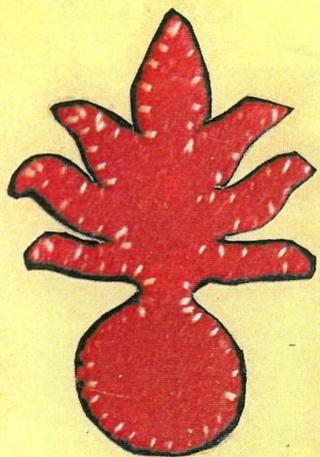
Ce modèle très particulier présente des différences notables en comparaison des fanions de Légion traditionnelle.

Dans ses couleurs tout d'abord, mais aussi dans leur disposition non traditionnelles où le rouge devrait surplomber transversalement le vert selon le vieil adage «le sang coule sur la prairie».

Il était en dotation à la Compagnie en 1939-1940 à Ksar el Souk.

Il contient cette pensée de Lyautey «Les Compagnies Montées sont un outil excellent quand on sait s'en servir. C'est par excellence le groupe de fusils montés. Discipline, endurance, solidité au feu, elles ont toutes les qualités d'une Infanterie d'élite et en plus la rapidité et le rayon d'action». La «Montée» du 2 l'avait bien prouvé.

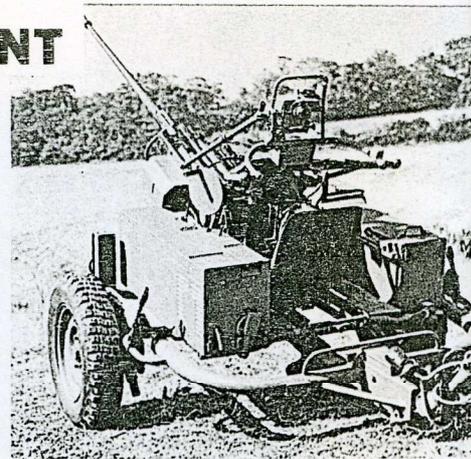
A suivre.



# PRINCIPAUX MATERIELS ET ARMEMENT DES CORPS D'INFANTERIE



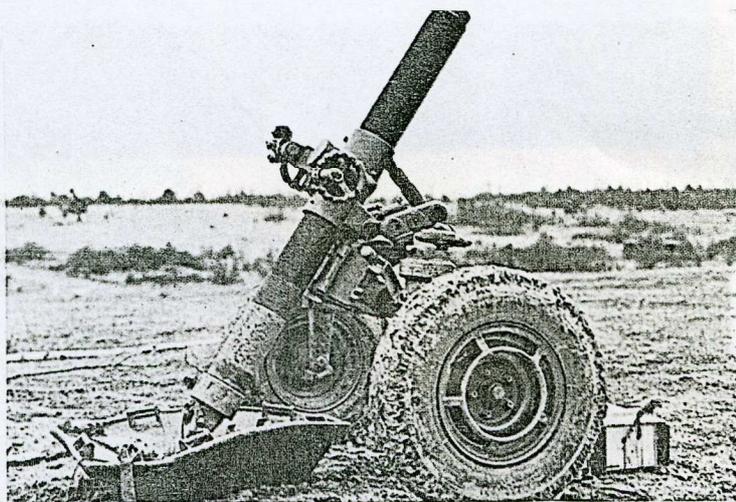
Fusil d'Assaut FAMAS 5,56 mm



Canon de 20 mm Anti-aérien



Hélicoptère PUMA SA330



Mortier rayé de 120 mm F1 RT



Missile anti-char MILAN



Véhicule de l'Avant Blindé



← A.M.X. 10 P

# L'INFANTRIE 1985

Elle occupe plus que jamais une place prépondérante dans le schéma d'organisation des Forces que ce soit dans le clan occidental ou dans les pays de l'Est, preuve s'il en était besoin de son importance au combat.

En France, elle trouve sa vocation dans un ensemble de missions qui font d'elle une Force polyvalente, diversifiée, apte à mener toutes les formes du combat quelque soit le lieu, le temps et le contexte. Pour cela, elle se subdivise en spécialités originales et se voit «engerbée» dans des Grandes Unités :

**Division Parachutiste (11° D.P.)** utilisant en priorité la 3<sup>e</sup> Dimension avec comme caractéristiques principales les actions de surprise, en souplesse, dans des délais de mise en oeuvre restreints et cela sur de très longues distances.

**Division Alpine (27° D.A)** c'est la Division de Montagne apte à toutes les formes du combat en altitude et en neige, aux franchissements et à la vie en milieu alpin et par delà même en tout milieu présentant les mêmes caractéristiques.

**Division d'Infanterie de Marine (9° D.I.Ma)** elle a comme prérogative principale l'Outre-Mer dont la sécurité influe sur la paix et l'équilibre de l'Europe. Sa caractéristique principale en fait une Grande Unité à vocation Amphibie.

**Les Divisions d'Infanterie (8° et 15° D.I.)** caractérisées par leurs moyens de mobilité et de feux anti-chars ainsi que leur souplesse.

**Les Divisions Légères Blindées** dont les deux Régiments d'Infanterie assurent des missions identiques à celles confiées aux Régiments d'Infanterie des D.I.

**Les Divisions Blindées** dont les Régiments d'Infanterie mènent en priorité le combat mécanisé, en puissance et avec agressivité et mobilité.

Mais toutes ces composantes de l'Infanterie ont en commun, la polyvalence, la mobilité, la souplesse, la possession d'un important feu anti-char, la possibilité d'évoluer dans les zones les plus variées aux climats très différents, la capacité à utiliser la 3<sup>e</sup> Dimension en particulier l'aérotransport et l'héliportage, le débarquement par mer, le combat commando...

En dehors de cela, les Subdivisions de l'Arme conservent pieusement leurs particularités symboliques et leurs traditions Infanterie de Ligne, Troupes de Marine, Légion Etrangère, Alpains et Chasseurs, Parachutistes.

L'Infanterie en 1985 c'est la participation majoritaire à :

- 5 Divisions spécialisées composant la Force d'Action Rapide :

Quatre ont été citées précédemment, il convient d'y ajouter la Division Aériomobile mise sur pied prochainement et dont le Régiment d'Infanterie aura comme caractéristiques la mobilité que lui procurent ses déplacements par hélicoptères et sa forte capacité anti-chars.

C'est également la participation à raison de deux Régiments à :

- 6 Divisions Blindées

- 2 Divisions Légères Blindées

C'est enfin à raison de 3 régiments par Division d'Infanterie une seconde composante du Corps Blindé Mécanisé.

Toutes ces Divisions sont destinées à conduire sur une direction d'effort, un combat d'une certaine durée.

Ainsi que l'écrivait le Général de corps d'armée Magne, Inspecteur de l'Infanterie : «Le fantassin est le seul combattant auquel il peut être demandé d'assurer la permanence du combat en tous temps, en tous lieux et face à tout ennemi. Cela implique qu'il soit apte à mettre en oeuvre efficacement les armes de plus en plus perfectionnées et diversifiées dont il dispose et qu'il sache, en outre, se protéger des feux de plus en plus puissants de l'adversaire».



*Aptitude ? Tous lieux, tous temps ! - ECPA*



# LE TOUR DE FRANCE DES SALLES D'HONNEUR : LE 151<sup>e</sup> REGIMENT D'INFANTERIE

Installée au coeur de la Caserne Serret à Moulin-les-Metz, garnison du «15/1» depuis 1930 et jusqu'à 1940 date à laquelle le Régiment intégré à l'Armée d'Armistice rejoint Lons-le-Saulnier avant d'y être disloqué deux ans plus tard.

Auparavant, le Régiment avait stationné à Belfort, Reims et Verdun.

Dans le hall qui mène à cette Salle d'Honneur figurent de part et d'autre, des tables de marbre sur lesquelles sont inscrits les citations à l'ordre de l'Armée obtenues au cours de la Grande Guerre et les noms des 140 officiers et 5.295 Sous-Officiers et Hommes de troupe tombés de 1914 à 1918 au sein des 151<sup>e</sup> et 351<sup>e</sup> R.I. Egalement y figurent les noms des 52 Chefs de Corps qui, depuis 1813, ont commandé le 151<sup>e</sup> sous ses diverses appellations. Enfin, sur le mur du fond qui ferme ce hall, d'autres plaques affirment les fières devises du Régiment «ON NE PASSE PAS» et «NE PAS SUBIR» devise du Maréchal de Lattre de Tassigny qui commanda le Régiment de 1935 à 1937 et font se souvenir des 434 morts de la période 1813-1814, ainsi que des 736 morts de la Seconde Guerre Mondiale et des 169 tués en Algérie.

La Salle elle-même, rectangulaire à colonnes servant d'appui à la reconstitution de drapeaux anciens des modèles 1797, 1886 et une aigle 1814. Le drapeau actuel porte dans ses plis les inscriptions WEISSIG 1813, WURSCHEM 1813, L'YSER 1914, VERDUN 1916, LA SOMME 1916, L' AISNE 1917, SOISSONNAIS 1918, GERMERSHEIM 1945, INDOCHINE 1947-1950.

Sur sa cravate sont épinglées la Croix de Guerre 1914-1918 avec 4 palmes et 1 étoile de vermeil, la Croix de Guerre 1939-1945 avec une palme et la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire.

La visite de cette salle se fait dans le sens des aiguilles d'une montre et les illustrations de l'Histoire du Régiment sont présentées de façon moderne, aérée et agréable à suivre.

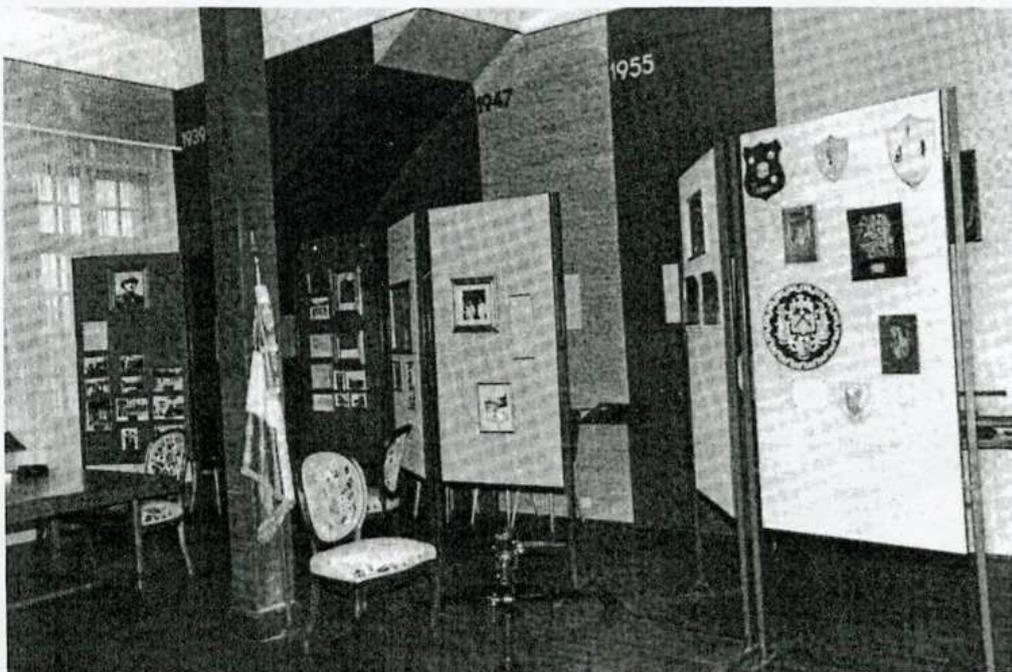
Un premier panneau présente la période 1813-1914. Peu fourni, il cède immédiatement la place à la période allant de 1914 jusqu'à 1935. La Grande Guerre est rappelée par un mannequin en bleu horizon et par des objets et reliques d'époques offertes par l'Association du Souvenir de Verdun, ou par des Anciens du Corps ou leurs familles.

Deux panneaux et des vitrines représentent la période 1939-1945. On y retrouve le souvenir du Colonel de Lattre de Tassigny, et les traces de la vie du Régiment en 1939-1940 et lors de sa reconstitution en 1944.

Une quatrième partie est consacrée au Bataillon de Marche du 151<sup>e</sup> R.I. présent en Indochine de 1947 à 1950 et qui, après 1948, fut le seul à représenter l'Infanterie Métropolitaine au Vietnam du Sud. La dernière partie, composée également de panneaux et vitrines, marque les opérations d'Algérie de 1956 à 1962 et le Régiment aujourd'hui. Un drapeau F.L.N. pris à l'ennemi et une vitrine dédiée au Capitaine Nouvelle en sont les principaux documents.

Selon la vieille tradition des Salles d'Honneur, le centre de la pièce est occupé par la longue table et les sièges servant aux Conseils du Régiment.

- Cette rubrique est ouverte à tous les Corps.  
Pour y figurer, il suffit de faire parvenir à la rédaction un texte de présentation accompagné de photos





*INFANTERIE DE L'ARMÉE  
D'ARMISTICE 1940-1942  
Elle est directement issue  
de celle qui combattit  
en 1940 avec tant d'acharnement.*



*Photos E.C.P.A. montrant  
l'Infanterie française  
en 1939-1940*



# ORGANISATION DE L'INFANTERIE ARMÉE D'ARMISTICE 1940-42

Après la défaite de 1940 et après une campagne malheureuse où les Corps d'Infanterie avaient souvent accompli, dans des conditions extrêmement pénibles, jusqu'au bout leur mission, fut mise sur pied une Armée d'Armistice stationnée en Métropole, en Afrique du Nord et au Levant. Son Infanterie constituée des glorieux Régiments de la Grande Guerre, bien que considérablement réduite, peu armée et disposant d'un équipement minimum sut garder une rigueur et une discipline sans failles et au mauvais sort sut opposer un visage serein et tout au fond du cœur l'idéal. A sa dislocation, beaucoup de ses Cadres et Hommes réussirent à rejoindre les maquis ou l'Afrique du Nord et quelquefois la Grande Bretagne

## L'Organisation de l'Armée

Les Forces Terrestres sont divisées en 2 Groupes de 4 Divisions Militaires. Ce sont les 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Divisions et les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>.

Chaque Division comprend outre son Etat Major, un Régiment d'Artillerie à 9 batteries de 75 mm, un Régiment de Cavalerie à 3 Groupes d'Escadrons, un Bataillon du Génie, un Groupe de Transmissions, une Compagnie du Train, et une Batterie de D.C.A.

Son Infanterie comprend 3 Régiments d'Infanterie chacun à 3 Bataillons ou Demi-Brigades de Chasseurs à 2 Bataillons de Chasseurs. La Compagnie de Train était prévue pour ne pouvoir transporter qu'un Bataillon à la fois, ce qui avait pour effet et but de réduire la mobilité des Corps.

## L'Infanterie de Métropole

Elle se répartit en 18 Régiments de 2.240 Hommes formant l'Infanterie de Ligne, et 6 Demi-Brigades à 2 Bataillons de Chasseurs de 700 Hommes chacun, plus un Bataillon d'Infanterie Alpine en Corse, qui forment les Troupes de Montagne.

La dotation d'un Régiment d'Infanterie est très faible : 14 fusils mitrailleurs 24/29, 9 tromblons V.B. lance-grenades, 6 mortiers de 60 mm et 4 mitrailleurs Hotchkiss.

## L'Infanterie d'A.F.N. et du Levant

Elle comprend des Régiments répartis dans les 3 Divisions d'Algérie et dans la Division de Tunisie,

les 3 Divisions du Maroc et la Division des Territoires du Sud.

Chaque Division comprend : 2 Brigades à 2 Régiments pour l'Algérie, 3 Régiments en Tunisie, 3 Régiments et 2 Bataillons au sein de la Division de Fes et 3 par Division pour celles de Meknès et Casa.

L'Infanterie du Levant est forte de 23 Bataillons : 2 Bataillons d'Infanterie Légère du Levant et 1 Bataillon de Chasseurs Libanais, 5 Régiments à 3 Bataillons chacun : 22<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> R.T.A., 16<sup>e</sup> R.T.T., 24<sup>e</sup> Régiment Mixte Colonial et 17<sup>e</sup> R.T.S.

Le 6<sup>e</sup> Régiment Etranger d'Infanterie-d'abord au Levant sera transféré en Algérie en Août 1940-*en 1941* à 4 Bataillons, et le 1/5<sup>e</sup> R.T.M

## La vie de tous les jours

Difficile en France surtout à cause des restrictions, elle se passe en exercices. Le manque d'engagés volontaires ne pallie pas les libérations d'appelés en fin de temps de service.

Le manque de moyens est compensé par un effort physique intense et la prise de responsabilités et d'initiatives jusqu'au niveau le plus bas de la hiérarchie.

En Afrique du Nord, la vie est plus facile, les restrictions moins dures et de plus les Commissions d'Armistice Italo-Allemandes ne sont pas à la hauteur de leur mission ce qui permet de dissimuler un important matériel de guerre et d'enrôler des volontaires dans des organisations civiles, qui le jour venu se révéleront être de redoutables centres d'entraînement.

Citons à titre d'exemple et de conclusion le cas du 152<sup>e</sup> R.I. qui s'enorgueillit du titre de Premier Régiment de France «Les Diables Rouges».

Après avoir mené de magnifiques combats au sein de la 14<sup>e</sup> D.I., ce Régiment devient au sein de l'Armée d'Armistice Régiment de Tradition de l'Alsace Lorraine, de la 14<sup>e</sup> D.I. et de l'Infanterie. Il faut savoir que les 18 Régiments ont pris les traditions d'une Province de France.

A sa dislocation, ses Cadres et hommes rentrent dans le maquis. Quand le 15/2 sera reconstitué au sein de la 14<sup>e</sup> D.I. en 1944, il aura déjà combattu l'ennemi dans les opérations de Libération en tant qu'unité F.F.I.

Il faut rappeler que l'Infanterie de l'Armée d'Armistice fut essentiellement composée par des régiments qui avaient gagné la fourragère aux couleurs de la Légion d'Honneur, au cours de la Grande Guerre.

## STATIONNEMENT DES CORPS D'INFANTERIE EN METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET LEVANT

### INFANTERIE

1<sup>e</sup> R.I. St Amand-Mont-Rond  
5<sup>e</sup> R.I. Saint-Etienne  
X 8<sup>e</sup> R.I. Montpellier  
18<sup>e</sup> R.I. Pau  
X 23<sup>e</sup> R.I. Toulouse  
X 26<sup>e</sup> R.I. Périgueux  
27<sup>e</sup> R.I. Le Blanc  
32<sup>e</sup> R.I. Loches  
41<sup>e</sup> R.I. Brives  
43<sup>e</sup> R.I. Marseille

51<sup>e</sup> R.I. Albi  
65<sup>e</sup> R.I. Bourg-en-Bresse  
92<sup>e</sup> R.I. Clermont-Ferrand  
150<sup>e</sup> R.I. Agen  
151<sup>e</sup> R.I. Lons-le-Saunier  
X 152<sup>e</sup> R.I. Montluçon  
X 153<sup>e</sup> R.I. Lyon  
159<sup>e</sup> R.I. Grenoble  
Bat du 173<sup>e</sup> R.I. Bastia (Corse)

### BATAILLONS DE CHASSEURS

1<sup>e</sup> B.C.P. Belley  
2<sup>e</sup> B.C.P. Jujurieux  
X 6<sup>e</sup> B.C.A. Grenoble  
X 8<sup>e</sup> B.C.P. Marthon  
10<sup>e</sup> B.C.P. Neuville-sur-Ain  
13<sup>e</sup> B.C.A. Chambéry  
X 16<sup>e</sup> B.C.P. Limoges  
20<sup>e</sup> B.C.A. Digne  
24<sup>e</sup> B.C.A. Hyères

25<sup>e</sup> B.C.A. Hyères  
X 27<sup>e</sup> B.C.A. Annecy  
X 30<sup>e</sup> B.C.P. St Laurent-de-Céris  
**MAROC**

1<sup>e</sup> R.T.M. Port-Lyautey  
2<sup>e</sup> R.T.M. Marrakech  
4<sup>e</sup> R.T.M. Taza  
5<sup>e</sup> R.T.M. Oujda  
6<sup>e</sup> R.T.M. Casablanca  
7<sup>e</sup> R.T.M. Meknès  
8<sup>e</sup> R.T.M. Meknès

### ALGERIE

1<sup>e</sup> R.T.A. Blida  
X 2<sup>e</sup> R.T.A. Mostaganem  
3<sup>e</sup> R.T.A. Bône  
6<sup>e</sup> R.T.A. Tlemcen  
X 7<sup>e</sup> R.T.A. Setif  
9<sup>e</sup> R.T.A. Miliana  
1<sup>e</sup> Zouaves Alger  
2<sup>e</sup> Zouaves Oran  
X 3<sup>e</sup> Zouaves Constantine

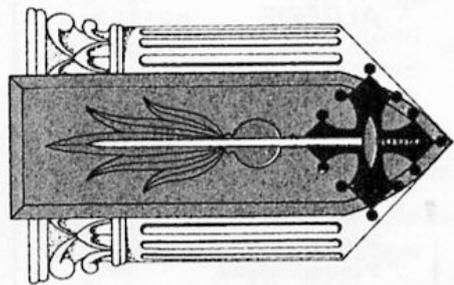
### TUNISIE

X 4<sup>e</sup> R.T.T. Sousse  
X 4<sup>e</sup> Zouaves Tunis

### LEVANT

16<sup>e</sup> R.T.T. Alep  
22<sup>e</sup> R.T.A. Saïda  
29<sup>e</sup> R.T.A. Beyrouth  
5<sup>e</sup> Bat. du 1<sup>e</sup> R.T.M. Soueïda  
16<sup>e</sup> R.T.T. Soueïda

# TABLEAU DE FILIATION DES ECOLES D'INFANTERIE



## AVORD

1873 - 1879

- Cours des S/O  
d'Infanterie

- Cours de S/O aptes  
à devenir Officiers

## SAINT - MAIXENT

1880	Création	(1)
1881	E.M.I	
1914		
1915	C.I.E.A	
1919	C.I.C. + E.M.I	
1925	E.M.I.C.C	
1939		
1951	E.A.I	
1960	Bon EOR REJOINT CHERCHELL	
1963	E.A.I. + E.N.S.O.A	
1967	Départ E.A.I	

## CHERCHELL

1942	C.I.E.A
1943	E.E.A.C
1944	E.M.I.A
1945	
1945	
1957	E.E.S.O
1947	
1958	E.E.O.R.I
1958	
1962	E.M.I

## COETQUIDAN

JUIN 1945

## AUVOURS

1946 E.M.I + E.A.I  
1948

## BESANÇON

C.P.C.I N° 1

## MONTAUBAN

C.I.S.T.C.N

## MONTPELLIER

1962	E.M.I
1963	Cours des E.O.R
	Cours de E.S.O.A
1967	E.A.I
1969	E.A.I
1984	E.A.I + 14 <sup>e</sup> DLB

## LISTE DES ABREVIATIONS

C.I.S.C.T.N : Cte Instruction Spécialisé Tir et Combat Nuit

E.M.I : Ecole Militaire d'Infanterie

E.M.I.A : Ecole Militaire Interarmes

E.A.I : Ecole d'Application de l'Infanterie

E.E.A.C : Ecole des Elèves Aspirants de Cherchell

E.E.S.O : Ecole des Elèves Sous Officiers

E.E.O.R.I : Ecole des Elèves Officiers de Réserve Infanterie

E.M.I.C.C : Ecole Militaire d'Infanterie et des Chars de Cbat

E.N.S.O.A : Ecole Nat des Sous Officiers d'Active

C.I.E.A : Centre d'Instruction des Elèves Aspirants

C.I.C : Centre d'Instruction des Cadres

C.P.C.I : Centre de Perfectionnement des Cadres d'Infanterie

(1) nous n'avons retenu ici que les missions « Infanterie » de l'Ecole

Les deux insignes présentés de part et d'autre du titre sont ceux de l'E.M.I. MONTPELLIER 1962-1968 et E.A.I. 1969-1985.

# HISTORIQUE DE L'E.A.I. DE MONTPELLIER

## - Filiation des Ecoles d'Infanterie -



L'Ecole d'Application de l'Infanterie de Montpellier puise sa filiation dans l'ensemble des Ecoles d'Infanterie qui ont existé depuis 1873. A ce titre, elle est désormais la Maison Mère de l'Arme. La mission des origines reste la même sans changement «former les cadres de l'Infanterie pour qu'ils puissent accomplir leur rôle avec efficacité, rigueur et succès».

L'E.A.I. de Montpellier résulte principalement du transfert de l'Ecole de Cherchell en 1962, d'une mission de formation d'Elèves Sous-Officiers d'Activité dès 1963 et de l'amalgame à ces deux composantes de l'Ecole d'Application de l'Infanterie de Saint-Maixent dont elle a repris le nom en même temps que la mission en 1967.

A cela, venaient s'ajouter en 1969, les missions dévolues au Centre de Perfectionnement de l'Infanterie n°1 de Besançon et du Centre d'Instruction spécialisée au tir et combat de nuit de Montauban.

Les diverses Ecoles, depuis celle d'Avord qui fonctionna de 1873 à 1879, qui fut la Première de toutes et dont la mission consistait à faire des meilleurs Sous-Officiers, des Officiers, à Montpellier qui reçoit les officiers de l'Arme en stages au cours des différentes phases de leur carrière - année d'application des Sous-Lieutenants, stage des Capitaines, des Chefs de Corps - trois promotions d'Elèves Officiers

de Réserve, les stages de formation des Chefs de Section, les stages de formation d'Elèves Sous-Officiers et d'Engagés Volontaires Spécialistes, les stages de perfectionnement Officiers et Sous-Officiers, ainsi que des Officiers étrangers stagiaires, le cheminement est le même, l'esprit est unique et la devise de Saint-Maixent «Le travail pour Loi, l'honneur comme Guide» s'affirme d'emblée et se vérifie chaque année.

Il nous a paru intéressant au moment où l'on inaugure la Salle d'Honneur de l'Ecole qui est en fait le Musée des Ecoles d'Infanterie et dont les murs et vitrines retracent leur Histoire, de présenter un point sur l'évolution des Ecoles d'Infanterie et surtout de tenter de dresser un Tableau de Filiation.

C'est dans les périodes glorieuses et toujours difficiles qu'on a pu le mieux juger des résultats obtenus par ces Ecoles. C'est pour cela que le drapeau de l'Ecole porte, épinglé sur sa cravate, la croix de la Légion d'Honneur, les Croix de Guerre 1914-1918, 1939-1945 et T.O.E. avec palmes.

Ainsi que l'écrivait Monsieur Millerand, Président de la République, en 1922 «(Elle) participe dans une large mesure à la gloire immortelle du Fantassin français». Aujourd'hui, en plus de cela, le Commandement a jugé que l'E.A.I. pourrait être avec efficacité l'épicentre d'une Division de Combat, la 14<sup>e</sup> D.L.B.

## LE NOUVEL INSIGNE

DE L'ECOLE D'APPLICATION DE L'INFANTERIE



Un nouvel insigne de l'Ecole d'Application de l'Infanterie sera mis en place prochainement.

Plus dépouillé que l'insigne actuel, et symbolisant la double mission maintenant confiée à l'Ecole, il reprend pour l'essentiel l'insigne de l'E.A.I. de Saint-Maixent porté de 1952 à 1967 par des générations d'Officiers et de Sous-Officiers de l'Infanterie.

Constitué à partir d'une grenade d'or sur fond azur, sa description héraldique est la suivante :

«Ecu français ancien d'azur bordé d'or portant en abîme une grenade d'or à cinq flammes reposant sur une épée d'argent dépassant en chef et en pointe.»

HOMOLOGATION N° : G 3243

# LA VIE DU MUSEE ET DE L'ASSOCIATION

## Du nouveau sur les S.E.S de la 4<sup>e</sup> Division Marocaine de Montagne 1943-1945

**A** la suite de l'article paru dans le bulletin n° 5, nous avons reçu plusieurs correspondances de nos collègues de l'Association qui corrigent ou complètent certaines assertions.

Monsieur MAILHES, ancien de la section d'éclaireurs du III/6<sup>e</sup> R.T.M. (et qui nous a fait don de l'insigne qu'il portait en Italie) nous précise que le fanion du Général Establie était celui de la section du 3<sup>e</sup> Bataillon du 6<sup>e</sup> R.T.M. que commanda le Lieutenant Charvet tué en Italie.

Monsieur MAILHES trois fois blessé en Italie et amputé à la suite d'une blessure reçue au cours des combats de Cernay confirme que le Sous-Lieutenant Establie prit le commandement de la section du III/6 à la dissolution du Bataillon et elle devint celle du nouveau II/6 en conservant son fanion jonquille.

Monsieur J.C. LACOUR nous a communiqué la photocopie d'articles parus en 1946 - 47. Il en ressort que la section d'éclaireurs du I/1<sup>er</sup> R.T.M., dont il est probable que nous devons le fanion décrit dans le bulletin Infanterie n° 5, était commandée par le Lieutenant Faury. Elle se signala particulièrement le 30 mai 1944 en allant occuper en arrière des lignes allemandes le Monte Caccume, surplombant à 1095 mètres la route de Prossedi à Frosinone et en le tenant jusqu'à l'arrivée des Alliés au prix de 4 tués et 2 blessés sur un effectif de 25 hommes. Cette section avait eu 15 tués ou blessés depuis le début de l'offensive du Garigliano. Nous devons bien à ces anciens de rapeler leur souvenir.

## Adhésions de nouveaux membres

### MEMBRE A VIE :

Colonel MONIER-VINARD Chef de Corps 8<sup>e</sup> R.I.  
Société COPY 2000 - ORSO - 34000 MONTPELLIER représentée par son gérant Mr Charles ARIOTTI, Officier de Réserve de la Promotion «Croix du Languedoc» E.M.I. Montpellier. 1963.

### DONS EN NUMERAIRE :

1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie de Marine 2.000 F  
9<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Parachutistes 750 F  
92<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 500 F  
16<sup>e</sup> Groupe de Chasseurs 500 F

Tous ces corps étaient déjà membres à vie. Par ailleurs, tous les officiers du 1<sup>er</sup> R.C.P. ont adhéré conjointement par liste globale comme membres actifs.

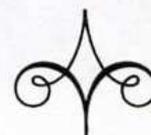
## Achats réalisés pour le musée

1 paire de guêtres anglaises Mle 42  
1 battle dress anglais Mle 42  
2 vareuses officiers Mle 35  
1 manteau drap officier Mle 35  
1 képi d'adjudant d'Infanterie 1900  
1 paire d'épaulettes S.O.R. Infanterie de Marine  
1 calot école de Cherchell Mle 43  
1 insigne Cherchell

1 pantalon adjudant Armée d'Afrique  
1 brevet parachutiste et 1 médaille O.N.U.  
1 série de photos ECPA 18 x 24 Aquarelles de Tous-saint : l'Infanterie, l'Infanterie d'Afrique et Coloniale 1935  
1 insigne tissu 1<sup>ère</sup> D.F.L.  
Insignes spécialités de l'Infanterie 1916-1918

## Dons faits au Musée

- Insigne D.L.E.M. Lt-Colonel SAVALLE Chef de Corps
- Insigne Promotion RIGAUD, Mr MARCHETTI
- Panneau médaille reconnaissance Centrafricaine A/C DEGHIN EAI/RP
- Insigne du 35<sup>e</sup> R.A.P. Cne HEMONET E.T.A.P/1<sup>ère</sup> Cie
- Livre «La longue marche du 114<sup>e</sup> R.I.» C.B. QUIVRON EAI/SAV
- Tenue travail Manta (bob, chemise GAO, short, socquettes, chaussures de brousse) 7<sup>e</sup> R.P.C.S. Albi
- Brassard d'observateur de l'O.N.U. Lt-Col JAUBERT EAI/RP
- Brochure sur le Chiisme, casque français Mle 51 avec sous casque et camouflage, casque mle 79 avec camouflage Lt JONCA E.M./G.A.P.
- 130 insignes Promotion DUFFA - Président et bureau de promotion
- Livre «Servir la Paix» dédicacé par le Général CANN E.M./G.A.P. Albi
- Chemise bleue et cravate noire S/C CHARENTUS EAI/RP
- Plaque de véhicule armée italienne prise en Tunisie 1943 - Col LAHALLE Chef d'E.M. E.A.I.
- Assiette souvenir Armée Libanaise A/C DEGHIN EAI/RP
- Plaque souvenir G.A.P. Diodon IV G.A.P. Albi
- Insigne 6<sup>e</sup> R.T.M. porté en Italie 1944 Mr MAILHES
- Capote en drap gris de fer bleuté Mle 1880, pantalon garance et épaulettes Infanterie même époque Aspt MAILLARD Stage EOAEA
- Casquette et brassard F.I.N.U.L. - Lt-Colonel MEHAY
- Insigne 3<sup>e</sup> Zouave fabrication U.S. Major U.S.M. LETTRE
- Tenue d'adjudant Chef du 1<sup>er</sup> R.Z. 1913, vareuse 1935, képi infanterie mle 35, Mr PELLARDY
- Carte couleur numérotée édition originale 1<sup>ère</sup> D.F.L. 50 x 60. Association 1<sup>ère</sup> D.F.L.
- Insigne du Commando et Organigramme DIODONIV
- Commando MONTFORT
- Diplôme de la décoration Ordre d'Alexandre de Serbie S/C ALIZERT 92<sup>e</sup> R.I.
- Insigne de Régiment, de béret Para Métro et Para Infanterie de Marine 7<sup>e</sup> R.P.C.S. Albi
- Ecussons de Promotion Gal DE MONTSABERT - Président Promo S/Lt CIEREN
- Baïonnette F.S.A. 49/56 A/C DEGHIN EAI/RP



*L'Infanterie dont vous venez de lire le premier numéro est destiné d'une part, à mieux faire connaître le Musée National de l'Infanterie et ses collections riches et passionnantes.*

*D'autre part, puisque c'est le but premier du Musée, l'histoire de l'Arme, de ses combats, de son évolution, de sa symbolique et de ses traditions.*

*A cet effet, chaque numéro présentera des articles traitant des collections du Musée, mais également de tout ce qui n'y est pas exposé - la place manque parfois - et en cela, «l'Infanterie» sera aussi le moyen de rendre le juste hommage qui est dû à ce qui n'est pas présent au Musée mais qui fait partie du patrimoine historique tel que le définit l'Instruction Ministérielle 3.000 et en particulier, l'Article 7 de nos statuts, qui traite de nos moyens d'action et dont nous citons ici un extrait :*

*«Publications de bulletins, catalogues, articles de presse, ouvrages, études, mémoires, documents techniques, publicitaires, écrits et audio-visuels...*

*Publicité pour stimuler l'intérêt du public pour le Musée ou pour susciter des initiatives désintéressées pouvant concourir aux fins précédentes».*

*La Rédaction*



# MUSEE DE L'INFANTERIE

ECOLE D'APPLICATION DE L'INFANTERIE - 34057 MONTPELLIER

VISITES SUR DEMANDE. Tél. : 06 (67) 42.52.33. Poste : 323

L'Histoire de l'Infanterie et de l'Infanterie de l'Armée d'Afrique au travers  
de quatre salles présentant armement, uniformes, symbolique, souvenirs

